

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 30 mai 2016

Le lundi 30 mai 2016, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 24 mai 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUUEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Danièle POURTAUD
Mme Valérie MAUPAS
Mme Caroline MECARY
Mme GUY-DUBOIS
M. Cyril MOURIN
M. Hermano SANCHES RUIVO
Mme Chantal MERCHADOU
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
M. Éric AZIERE
M. Pascal CHERKI

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Agnès BERTRAND
Mme Mélody TONOLLI
Mme Marianne AUFFRET
M. Didier ANTONELLI
M. Cédric GRUNENWALD
Mme Carine PETIT
M. Éric AZIERE
M. Stéphane FERTIER
M. Bertrand LESAIN à partir de la question 14 2016 11

M. Amine BOUABBAS à partir du vœu 14 2016 22

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

M. Etienne MERCIER

Mme PETIT ouvre la séance à 20h06.

Mme PETIT

Je demande à tout le monde de regagner sa place pour que l'on puisse commencer. J'annonce les pouvoirs : Caroline MECARY à Marianne AUFFRET, Élisabeth GUY DUBOIS, qui va nous rejoindre, à Didier ANTONELLI, Valérie MAUPAS à Mélody TONOLLI, Cyril MOURIN à Cédric GRUNENWALD, Hermano SANCHES-RUIVO à moi-même, Danièle POURTAUD à Agnès BERTRAND, Chantal MERCHADOU à Éric AZIERE.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2016 10

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 2 mai 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vous propose de commencer notre séance par l'adoption du compte-rendu des délibérations du Conseil du 2 mai dernier. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Non. Je le passe au vote.

DELIBERATION N° 84

14 2016 10 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 2 mai 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 2 mai est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2016 13

Adoption du budget supplémentaire 2016 de l'état spécial du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Quelques mots en introduction, tout d'abord sur la méthode. Nous avons réuni vendredi dernier les présidents des groupes politiques de cette assemblée, afin de préparer les débats de cette délibération. Par ailleurs, s'est tenue la conférence budgétaire avant la mise à l'ordre du jour de ces délibérations, qui réunit les 20 maires d'arrondissement, la maire de Paris et ses adjoints. Cette réunion s'est très bien déroulée, les 20 maires d'arrondissement ayant obtenu satisfaction à leurs demandes. Ce qui posait des soucis en termes de gestion financière et budgétaire est en voie d'amélioration. En effet, sur le budget supplémentaire, une question importante était celle des factures liées aux fluides. L'ensemble des maires a noté que les choses s'amélioraient, et dans la prévision, et dans l'exécution de ces dépenses. Par ailleurs, les budgets prévisionnels des arrondissements, vu les ajustements minimes et les prévisions qui avaient servi de base pour établir

les budgets primitifs, avaient été corrects, les ajustements portant sur des points mineurs. Cela montre un travail et un dialogue de qualité entre les 20 arrondissements et les services de la Ville, ainsi qu'un travail d'exécution et de prévision de bonne tenue, de la part des services, des directions générales des mairies d'arrondissement.

Cela n'obère pas les débats qui pourront avoir lieu au niveau du Conseil de Paris sur le budget supplémentaire de la Ville, mais au titre des arrondissements et des équipements de proximité, je trouvais que c'était important de le souligner.

En ce qui concerne notre budget, nous avons fait remonter, en dehors des reports classiques, plusieurs demandes ; elles concernaient les fluides et un ajustement lié aux équipements jeunesse et au renouvellement en cours d'année de différents contrats de délégation de service public ou de marché.

J'avais aussi fait la demande à la Ville, au titre du budget supplémentaire, de prendre en charge les frais de gardiennage exceptionnels dus à l'ouverture en fin de journée du jardin de l'Observatoire, en attendant que nous nous mettions d'accord sur une convention définitive qui doit être renouvelée entre l'Observatoire et la Ville de Paris pour la gestion de ce jardin. Comme je m'y étais engagée, nous travaillons depuis un an et demi avec la Direction de l'Observatoire pour arriver à un fonctionnement de ce jardin à des horaires habituels de nos squares de quartier. Les deux attentats ont mis à mal la conclusion de cette convention ; le site de l'Observatoire est en effet un site très protégé et soumis à des règles de sécurité très importantes. Cela a entraîné la fermeture de ce jardin. Nous sommes sur le point de prendre en charge l'investissement nécessaire pour un renforcement de la clôture située entre la partie du jardin accessible au public et le reste de l'Observatoire. Une fois réalisé, cela nous permettra enfin d'ouvrir le jardin de l'Observatoire sur des heures classiques de squares municipaux. En attendant, nous assurons un gardiennage, pris sur le budget de fonctionnement de la mairie d'arrondissement, de 16h à 19h00, du lundi au vendredi, excepté pendant les vacances scolaires. Cela satisfait en partie les familles qui sont maintenant impatientes d'avoir la solution définitive. La Ville a accepté cette demande à hauteur de 8 200 euros, ce qui nous permet de couvrir la période qui va de début mai à la fin de l'année 2016. Tant que le renforcement de la clôture n'aura pas eu lieu, nous fonctionnerons sur ce modèle.

Concernant la dotation de gestion locale, nous avons obtenu un abondement de 34 000 euros, où sont compris les 8 200 euros concernant le jardin de l'Observatoire. L'addition du budget primitif (7 803 937 euros) et du budget supplémentaire (1 127 265 euros) affiche un total de 8 931 202 euros (comprenant la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement).

Je ne serai plus longue.

M. LESAIN

Merci Mme la Maire. Bonsoir à tous. Je voulais vous remercier, ainsi que le Directeur général des services, M. KOUIDRI, pour la réunion préparatoire tenue il y a 8 jours. Par nature, un budget supplémentaire n'est pas très politique. Il s'agit de s'adapter à certaines contingences de l'année, à la rudesse de l'hiver, à quelques ajustements qui sont assez automatiques. C'est le prolongement naturel de votre budget primitif, l'expression de vos priorités politiques. Comme nous ne les partageons pas toutes, cela ne surprendra personne, nous allons nous abstenir sur ce budget. Cela ne nous empêche pas de soulever certains points.

Le premier est de saluer la décision de permettre la réouverture du jardin de l'Observatoire en ayant recours, sur le budget de l'arrondissement, aux prestations d'une société de gardiennage privée, en regrettant que vous ayez dû batailler aussi fermement avec la mairie centrale à ce sujet et que cela ait pris un peu de temps. Il me semble qu'une vraie police municipale pourrait nous aider à nous passer de société de gardiennage privée, le temps de cette intervention, y compris sur des espaces qui ne sont pas *de facto* au sein du domaine public. C'était sur le bon point.

Quelques points nous satisfont moins : le premier point porte sur le budget de fonctionnement très important que vous consacrez aux réceptions, fêtes, cérémonies. En réunion préparatoire, vous avez eu l'honnêteté de prévenir que, pour des raisons de conformité comptable, un certain nombre de

dépenses, que l'on comptait auparavant comme fêtes et cérémonies, étaient maintenant comptées comme réception, et inversement. Ce que vous n'avez pas dit, c'est qu'au-delà de ce chassé-croisé des appellations, le budget global consacré à ce poste a explosé, passant de 153 000 euros annuels en 2015 à 198 000 euros en 2016, soit plus 45 000 euros (une augmentation de 30 %). Or, vous ne passez pas cette augmentation dans le budget primitif mais dans le budget supplémentaire. Nous trouvons cela étonnant. J'ajoute qu'au sein de la dotation de fonctionnement, ces dépenses suivent la même spirale -une augmentation de 14 000 euros par rapport à 2015- le tout au budget supplémentaire.

Autre inquiétude : une tendance assez préoccupante à faire exploser les dépenses en matière de contrats de prestations de services. Je rassure mes collègues communistes : cela ne donne pas lieu à une réduction correspondante des coûts en interne, mais cela signifie que la mairie délègue davantage de missions au privé. Elle dépense plus. Ce phénomène est assez évident dans la section de fonctionnement : un budget supplémentaire de 105 000 euros pour des prestations de service, au total 123 000 euros de plus qu'en 2015. Même chose sur la dotation de gestion locale : 118 000 euros de plus qu'en 2015. Il est urgent que la mairie s'astreigne à réaliser les mêmes économies que dans d'autres structures, comme par exemple la Maison des Associations, les bibliothèques, les crèches, toutes les structures dont les budgets de fonctionnement sont en réduction cette année.

Le dernier point n'est plus un désaccord, c'est une incompréhension : le budget de fonctionnement des structures jeunesse. Nous allons en parler plus tard, aussi ne vais-je pas rentrer dans les détails, mais je pense que la mairie d'arrondissement a un souci budgétaire sur ce point. Cela se traduit tout d'abord dans le budget des centres d'animation : dans le budget primitif 2016, une augmentation de 30 000 euros était inscrite. Avec le budget supplémentaire, le budget alloué a augmenté de 60 000 euros. Ce n'est pas du fait des frais d'électricité ou de chauffage, qui sont d'une remarquable stabilité. La constatation est encore plus étonnante sur le budget des Antennes Jeunes : le budget primitif est stable à l'euro près par rapport à 2015, le budget supplémentaire ne l'est pas du tout, (plus 40 000 euros). Or, dans une délibération qui va être présentée ce soir, vous comptez nous faire voter la suppression de la structure Antenne Jeunes Didot à compter du 31 août. Il faut nous expliquer comment en supprimant une structure 4 mois avant la fin de l'année, on se retrouve à attribuer un budget en hausse de 16 %.

Mme PETIT

Je comprends, M. LESAIN : vous n'avez pas pu assister, pour de très bonnes raisons, au dernier Conseil d'arrondissement, lorsque nous avons adopté du compte administratif. Vous pourrez vous rattraper et reposer vos questions...

M. LESAIN

Je sais lire les comptes rendus.

Mme PETIT

Nous avons apporté des réponses à ces questions en expliquant pourquoi la ligne « fêtes et cérémonies » qui date de bien longtemps, ne correspond pas à des buffets.

M. LESAIN

Et les pots de réception ?

Mme PETIT

Je ne le pense pas. Ou alors je ne suis pas invitée et il se passe des choses la nuit. Mais je ne le crois pas. Nous vous avons aussi répondu sur les frais de prestataires dans le domaine de la communication.

Nous n'explosons pas le budget ; nous faisons un gros effort pour dépenser les deniers publics autrement, par exemple pour les amicales de locataires venues organiser les fêtes de voisins, ou l'achat de matériel, ce qui nous évitera de le louer les 4 prochaines années. Nous dépensons l'argent public sur d'autres choses plus utiles et plus en lien avec les associations, les quartiers...

Vous dites que l'Antenne Jeunes Didot ferme. Je reconnais bien là votre manière d'annoncer les choses. L'Antenne Jeunes Didot ne ferme pas ; elle reste ouverte à moyens constants en direction du public jeune et des familles de ce quartier. Vous pouvez continuer à colporter des choses qui sont fausses, cela vous regarde.

Je note que vous n'avez pas de grandes remarques sur le budget supplémentaire, puisque vous avez reconnu qu'un budget supplémentaire n'était pas politique. Pour ma part, je pense que tout acte budgétaire comprend quelques grammes de politique. Nous répondrons à vos questions et à celles du public. L'ensemble des factures regroupées dans le poste « fêtes et cérémonies » est tenu à disposition de tous, pour montrer qu'il ne s'agit pas de petits fours ni de cotillons, mais bien de prestations en direction des habitants, le maximum possible en dehors de la mairie d'arrondissement.

Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 87

14 2016 13 Adoption du budget supplémentaire 2016 de l'état spécial du 14^e arrondissement.

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Le budget supplémentaire de l'état spécial 206 du 14^e arrondissement est adopté, par nature et par fonction, tel qu'il figure dans les tableaux annexés :

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 22 dont 6 pouvoirs
Abstentions : LR/UDI Modem 6 dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 14 2016 11**
Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 3 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Mme la Maire. Je vous propose de faire un vote commun pour trois inscriptions et une désinscription d'associations à la Maison des Associations :

- Plateau Urbain, qui veut jouer un rôle d'interface entre propriétaires et porteurs de projets associatifs, notamment de végétalisation et d'urbanisme dans la ville ;

- La Cantine Le Monde Bouge, association qui a un projet de restaurant associatif, avec ce rôle d'insertion que l'on connaît avec le Moulin à Café, par exemple. Elle voudrait s'implanter Porte d'Orléans ;

- Koinonia, qui travaille déjà, sans être une véritable association et qui fait de l'accompagnement administratif en faveur des étrangers, exclusivement asiatiques pour le moment. Elle souhaite s'ouvrir à d'autres étrangers qui arrivent dans notre pays aujourd'hui.

Je vous propose de désinscrire l'ACSEMD. Cette association ancienne et très connue dans le 14^e arrondissement, n'arrête pas son activité, mais fusionne avec l'association Florimont.

Mme PETIT

Avez-vous des prises de paroles sur ces deux délibérations ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 85

14 2016 11 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder l'inscription de 3 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

- Projet de délibération 14 2016 12
Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription d'une association de la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

DELIBERATION N° 86

14 2016 12 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription d'une association de la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

Communication relative à la mise à disposition des salles de la Mairie du 14^e arrondissement par Didier ANTONELLI, Maire Adjoint en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Comme nous l'avons promis lors du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2015, je fais suite à une demande portant sur un bilan annuel de l'utilisation des salles municipales.

Pour répondre à la première question, la plus importante à mon avis : les salles municipales sont mises à disposition totalement gratuitement pour les associations. Cela ne change pas.

Un petit changement est constaté par rapport à 2014 concernant la salle du Moulin des lapins, la salle Saint Gothard, et la salle de la mairie annexe ; la salle des mariages et la salle polyvalente ont été quant à elles beaucoup plus utilisées. À partir du mois de juillet, le Kiosque, (que l'on ne peut pas réellement considérer comme une salle) a beaucoup servi -contrairement à ce que certains veulent faire croire- pour des manifestations, des réunions, ce qui nous a permis d'augmenter l'utilisation des salles. Il est lui aussi totalement gratuit.

Quel est le bilan ? Une augmentation très significative des associations ayant utilisé ces salles est constatée. Certaines l'utilisent plusieurs fois par semaine, certaines une fois par semaine, d'autres les utilisent de façon aléatoire. En 2014, 52 associations avaient bénéficié de ces salles. Un effort de communication de la mairie a été réalisé vers les associations pour les informer de l'existence de ces salles, qui n'étaient pas forcément connues. Ainsi, on a compté 4 000 heures d'utilisation en 2015 contre 2 200 en 2014, soit une hausse de 80 %. Les services ont fait un travail important, demandant aux associations de bien justifier leur demande d'utilisation, afin de ne pas mettre 4 personnes, par exemple dans une salle de 60. Cela paraît évident mais ce n'était pas fait auparavant. Nous avons donc été beaucoup plus performants. En ce qui concerne les salles louées au privé, des tarifs ont été inscrits dans la convention d'occupation temporaire votée l'année dernière le 30 mars, et qui ont rapporté au niveau des fonds de la Maire. De plus la location de la mairie ou de certaines salles a servi pour des tournages de films. Ainsi, 24 000 euros de subvention ont été attribués en 2015 à 11 associations. Ces subventions ont été votées ici même lors de précédents Conseils d'arrondissement.

Nous avons pu ouvrir 7 écoles le samedi matin à des associations, notamment des associations qui travaillent dans le soutien scolaire (mais pas seulement). Nous comptons augmenter ce nombre d'écoles, tout en étant très vigilants sur ces associations.

J'espère ouvrir un peu plus la MDA, qui, je vous le rappelle, n'est disponible que pour des réunions internes d'associations. Je pense notamment à l'université populaire, qui cherche des grandes salles.

Le contact avec les bailleurs sociaux pour trouver des salles, en particulier sur le quartier Porte d'Orléans, avance.

Je vous rappelle également que trois demandes de locaux associatifs ont été faites dans le budget participatif : un projet sur le quartier Pernety, une salle associative porte d'Orléans, avenue de la porte de Montrouge, et le 105.

Voilà pour les bonnes nouvelles. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Voulez-vous intervenir ?

M. FERTIER

Merci Mme la Maire. J'ai été un peu troublé par certains de vos propos introductifs, M. ANTONELLI. Vous avez laissé entendre que le Kiosque Citoyen ne donnait pas entière satisfaction. Avez-vous reçu des récriminations ? Donne-t-il entière satisfaction ?

Deuxième point ; je ne sais pas exactement quand il a ouvert, mais nous sommes à peu près 9 mois après l'ouverture. Pourriez-vous dresser un bilan un peu plus élargi, et actualisé, pour ce Kiosque Citoyen ?

Troisième point : quel est le coût annuel d'une telle structure ?

Quatrième point : ce dispositif expérimental est-il appelé à être pérennisé ?

M. ANTONELLI

J'ai dit exactement l'inverse de ce que vous avez entendu. J'ai dû mal m'exprimer. Contrairement à ce que j'ai entendu à droite et à gauche, le Kiosque Citoyen a été bien utilisé. Il a encore mieux fonctionné depuis début 2016. Un manque de communication est peut-être à souligner : certaines associations ne savent pas encore qu'il existe, c'est possible. Pourtant, beaucoup d'efforts ont été faits dans les journaux de la mairie et dans le petit carnet évènementiel. Toutes les associations qui l'utilisent sont très contentes.

Concernant le coût : c'est zéro, hormis l'électricité. Il n'y a d'ailleurs pas de subventions sur le Kiosque Citoyen. Il y a trois Kiosques Citoyens à Paris, notamment dans le 15^e, pour lequel je n'ai pas de bilan. Pour notre part, nous avons choisi non pas d'en faire une émanation de la mairie, mais quelque chose de totalement associatif. Ce n'est pas la même démarche.

Si le Kiosque a eu peut-être du mal à démarrer -encore faudrait-il me le prouver- il fonctionne aujourd'hui et répond à nos attentes. C'est un endroit qu'il faut s'approprier. Il est d'une utilisation très simple et il est très bien équipé, ce qui étonne beaucoup d'associations.

Le Kiosque Citoyen est un élément itinérant ; après un an et demi, il devra se déplacer. Cela fait partie de son cahier des charges. Il sera donc déplacé à l'automne, je ne peux pas encore vous dire où. Le Kiosque Citoyen est une expérience réussie.

Mme PETIT

Nous essaierons de chercher un emplacement qui permettra au Kiosque de se développer encore plus. Nous avons vu apparaître, dans le cadre du budget participatif, plusieurs demandes de type Kiosque, du mobilier urbain plutôt facile à gérer et à utiliser.

M. LESAIN nous a demandé le bilan budgétaire du fonctionnement du Kiosque. Nous vous le transmettrons. Nous avons déjà débattu du démarrage en investissement de matériel que nous avons amorcé sur notre budget d'arrondissement. Le reste fonctionne sur l'implication des associations qui veulent l'utiliser. Nous testerons plusieurs formules. Nous rassurerons le conseil de quartier Raspail-Montparnasse qui avait mis ce point à l'ordre du jour de sa précédente séance plénière. Certains propos caricaturaux avaient été tenus, mais ce n'est pas très grave. Nous arriverons à démontrer la pleine utilité de ce nouveau mobilier urbain. Les choses se testent et un an et demi est une période correcte pour ce test.

Pas d'autres questions ? Je voulais que l'on indique au PV que je viens de recevoir un message de Mme CARRERE-GEE qui prie de bien vouloir l'excuser pour son absence, étant retenue par des obligations professionnelles.

Je vais présenter les délibérations que Mme GUY-DUBOIS devait exposer. Elle est retenue également par son travail.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2016 DFPE 19

Subventions (346 900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et pour l'animation de l'espace public en 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

La délibération présente toutes les associations subventionnées par la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, pour le dispositif de soutien aux ludothèques.

Il s'agit du maintien de la subvention et de l'appui de la Ville à LUDIDO, qui fonctionne dans les locaux de l'ACSEMD rue Hippolyte MAINDRON, mais qui comprend un programme riche « hors les murs » et développe aussi depuis l'année dernière un projet, VIDEADO. Il s'agit d'accrocher les plus jeunes sur le jeu vidéo, dans un sens pédagogique, sans phénomène d'addiction.

Le montant de la subvention s'élève à 62 000 euros, ce qui permet à Florimont d'avoir une équipe d'encadrants de qualité, diplômés. Je félicite au passage toute l'équipe de cette ludothèque.

Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 88

2016 DFPE 19 Subventions (346 900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes et pour l'animation de l'espace public en 2016

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DFPE 34

Subvention (62 491 euros) et avenant n°3 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

- Projet de délibération 2016 DFPE 36

Subvention (97 532 euros) et avenant n°3 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

- Projet de délibération 2016 DFPE 67

Subvention (1 458 933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance

- Projet de délibération 2016 DFPE 153

Subvention (53 171 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14^e)

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme **PETIT**

Ce sont des avenants aux conventions à passer avec différentes associations partenaires qui gèrent les crèches de notre arrondissement. Ce sont des subventions classiques, que la Ville calcule et stabilise avec les associations gestionnaires.

La première délibération porte sur l'association La Cool Douche, située 167, rue d'Alésia, pour un montant de 62 491 euros. C'est un équipement de 26 places.

L'association Gribouille Alésia gère l'équipement situé au 11, rue d'Alésia. Sa capacité d'accueil est de 62 places. Le montant de la subvention s'élève à 97 532 euros.

Envoludia gère plusieurs établissements dans Paris. Dans le 14^e, est concernée la crèche Les Bambini, rue Giordano Bruno. Le montant total pour Paris est de 1 458 933 euros. Pour notre établissement du 14^e arrondissement, il s'élève à 585 398 euros.

L'association La Planète des Enfants, qui gère l'établissement situé Villa Moderne, accueille 20 berceaux, pour une subvention de 53 171 euros.

Y-a-t-il des questions sur l'ensemble de ces délibérations ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 89

2016 DFPE 34 Subvention (62 491 euros) et avenant n°3 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

DELIBERATION N° 90

2016 DFPE 36 Subvention (97 532 euros) et avenant n°3 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

DELIBERATION N° 91

2016 DFPE 67 Subvention (1 458 933 euros) et avenants avec l'association ENVOLUDIA (94 160 Saint Mandé) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs

DELIBERATION N° 92

2016 DFPE 153 Subvention (53 171 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DASES 215-G Subvention (3 500 euros) au comité d'action sociale et d'animation du 14^e

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

C'est une délibération du département, il n'y a donc pas de vote. Il s'agit d'une subvention annuelle que nous accordons au Comité d'Action Sociale et d'Animation du 14^e, dont les locaux sont situés à la mairie annexe, et qui propose différentes manifestations, activités, séjours, en direction des seniors de notre arrondissement. Elle s'occupe des colis de Noël, qui sont très appréciés. Nous les soutenons également dans l'organisation d'après-midi dansants dans les locaux de la mairie annexe

La subvention de fonctionnement s'élève à 3 500 euros. Si certains veulent prendre la parole, il n'y a pas de souci.

M. FERTIER

Je voudrais tirer un signal d'alarme, en ce qui concerne le montant de la subvention attribuée. Il était demandé 9 000 euros. Sur le dernier bilan, il est fait état d'un déficit cumulé au 31 décembre 2014 de plus de 21 000 euros. Alors qu'il est demandé 9 000 euros, pour équilibrer le budget 2016, le Département accepte de proposer une subvention de 3 500 euros. Cela signifie qu'il y aura un déficit supplémentaire, qui va se cumuler avec celui des années précédentes. Arrivera un moment où cette association ne pourra plus faire face aux frais de fonctionnement, et une menace pèsera sur sa pérennité. Mme la Maire, que proposez-vous ?

Mme PETIT

Je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas d'une baisse de subventions. Nous avons en effet voté l'année dernière 7 000 euros de subventions. En 2014, ils n'avaient pas réussi à compléter leurs demandes de subventions, ce qui nous avait valu de ne pas pouvoir voter de subventions de fonctionnement en 2014. Chaque année, les subventions sont de 3 000 à 3 500 euros. Nous revenons à une situation normale en 2016.

Il faut maintenant rentrer dans un dialogue sur les activités du CASA : comment mieux préparer leurs activités, pour éviter de creuser une situation, qui n'est cependant pas dramatique. Nous devons mieux programmer avec eux un certain nombre de postes de dépenses : aider le bureau du CASA, et les bénévoles, afin d'arriver à une gestion de meilleure qualité. Nous sommes aussi en train d'étudier l'amélioration de leurs locaux. En effet, ils n'ont pas été revus depuis les années 70. Nous sommes en

train d'établir des devis pour assurer un accueil de meilleure qualité, leur permettant d'offrir de nouvelles activités et de mieux se faire connaître des habitants du 14^e arrondissement.

Nous sommes vigilants et nous maintenons notre aide en direction du CASA, en les aidant dans leur activité, y compris sur quelque chose de matériel.

M. FERTIER

Je suis d'accord avec vous. Depuis 2011, les subventions sont de l'ordre de 3 000 euros. Je rappelle qu'en 2006, la subvention était de 28 000 euros, en 2007, de 12 000 euros, en 2008, de 8 000 euros, en 2010, de 8 000 euros. C'est depuis 2011 que la subvention a été drastiquement diminuée. Les difficultés du CASA trouvent aussi leur origine dans cette diminution drastique des subventions.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote sur cette délibération, mais j'entends vos remarques. Nous maintenons en tous cas notre soutien.

DELIBERATION N° 93

2016 DASES 215-G Subvention (3 500 euros) au comité d'action sociale et d'animation du 14^e

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : pas de vote l'objet de la délibération relevant des compétences départementale de la collectivité le projet n'est pas soumis au vote du CA

- Projet de délibération 2016 DJS 195

Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette délibération fait suite à une réforme mise en place à la rentrée prochaine. Dans le cadre de sa politique destinée aux jeunes, la Ville de Paris a entamé une très large concertation depuis décembre 2014 pour permettre une réflexion sur les missions des centres d'animation, à vocation intergénérationnelle, et des équipements municipaux dédiés aux jeunes. Les associations de jeunesse, ainsi que les élus d'arrondissement en charge de la jeunesse, les services de la Ville de Paris et les usagers ont pu participer.

Cette concertation a abouti à plusieurs points de réflexion et de conclusion, permettant de dégager une réforme, en particulier pour que les adolescents retrouvent une place plus importante dans ces équipements dédiés aux jeunes. Cette concertation a montré que les centres d'animation permettaient d'accueillir beaucoup de jeunes de moins de 18 ans. Pour les adolescents, pas encore adultes, une problématique était posée.

Cette réforme comporte trois points, pour lesquels des avenants doivent être votés :

- Mettre en place une nouvelle identité visuelle pour les centres d'animation, avec un nouveau label «Paris Anim' » ;
- Assouplir les horaires d'ouverture et d'activités, afin d'avoir une offre plus attractive envers les adolescents ;
- Mettre en place des moyens humains supplémentaires.

Je vais faire un point sur les activités musicales, qui ont occupé les réflexions de bon nombre d'acteurs à Paris. À partir de la saison 2017-2018, les enseignements de musique à trois seront généralisés. Cela s'appuie sur le fait que les centres d'animation ont pour objet de faire une éducation populaire, s'appuyant sur l'apprentissage en groupe, permettant la mixité, et le vivre ensemble. Cela permet aussi aux élèves de rester plus longtemps dans l'enseignement musical. Dans toutes les structures ayant mis en place l'enseignement musical en petits groupes, il a été remarqué que les élèves avaient un parcours beaucoup plus long : l'émulation, le fait de pouvoir partager avec d'autres la musique leur donne envie de continuer beaucoup plus longtemps.

Cette concertation commencée en décembre 2014, va se poursuivre cette année, l'idée étant de réfléchir aux centres d'animation mais aussi aux conservatoires et à toutes les associations proposant un enseignement musical, afin d'avoir une offre cohérente à l'échelle des arrondissements parisiens.

Concernant les tarifs, car je sais que beaucoup se posent des questions à ce sujet et que l'information n'a pas été forcément bien comprise, pour les cours individuels qui seront maintenus la saison à venir, et pour les cours collectifs à six, les tarifs ne varient pas. En revanche, il a été créé un nouveau tarif pour les cours de musique de trois personnes. Ces tarifs sont en-dessous de ce qui est demandé pour les cours individuels.

Sur l'accueil des jeunes, une réflexion a eu lieu autour des Antennes Jeunes. La concertation que nous avons pu avoir dans le 14^e a montré que l'Antenne Jeunes remplissait un certain nombre de missions attendues par les jeunes mais que sur d'autres, la dynamique s'était essouffée, et qu'il y avait besoin de relancer l'activité. En ce qui nous concerne, les centres d'animation Sangnier et Vercingétorix, gérés par l'association CASDAL, vont reprendre l'Antenne Jeunes du 14^e. Elle ne s'appellera plus « Antenne Jeunes » mais restera un lieu dédié à la jeunesse de notre arrondissement. Je voulais préciser ce point car un certain nombre d'informations pourraient faire croire que cet espace ne sera plus dédié aux jeunes. Ce n'est pas le cas, cet espace pourra toujours accueillir des jeunes.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération portant sur l'avenant.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Un mot de cette délibération qui me paraît poser un problème de fond : la suppression des cours individuels de musique en centres d'animation. Ce projet est contesté par les professeurs de musique eux-mêmes, qui y voient une part du délitement de la politique d'enseignement musical. Je dis « une part », car, nous avons eu l'occasion de l'évoquer à propos du conservatoire : ils font eux aussi l'objet d'une attaque sur les cours individuels, même si elle n'est pas de même nature.

Les centres d'animation participent du service public de l'enseignement musical de manière spécifique. C'est une offre en dehors des conservatoires, avec un fonctionnement beaucoup plus souple, sans examen. Cela touche un public différent, élargissant l'offre en direction d'un public qui n'ira probablement pas au conservatoire, et pas seulement pour des questions tarifaires.

Il y aura sans doute une fuite vers d'autres types d'enseignements, mais ce sera la même chose : il y aura ce qui pourront et ceux qui ne pourront pas.

Les cours collectifs, dont on dit qu'ils vont remplacer les cours individuels en centres d'animation, posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, ils ne sont pas adaptés à l'enseignement musical en termes de pédagogie : ennui des élèves doués, stigmatisation des élèves moins doués, instruments et pratiques que l'on ne peut apprendre ainsi.

Un autre problème se pose, dont on parle peu : bon nombre de locaux de certains centres d'animation ne sont pas adaptés à l'enseignement collectif de la musique. Le résultat sera une perte de chance pour certains élèves, une perte financière pour les gestionnaires des centres d'animation, avec, à la clé, une mise en péril financière pour ces centres.

C'est le point principal de la réforme sur lequel je voulais insister. Pour le reste, la création du label Paris Anim' devrait s'ajouter au nom des centres. Cela va-t-il vraiment changer quelque chose ? L'assouplissement du fonctionnement des centres d'animation peut sembler séduisant, mais cela ne peut se faire sans une participation étroite des mairies d'arrondissement. Quant à la création de nouveaux emplois - il est proposé de créer des emplois d'informateurs jeunesse - la grille des emplois consacrés à la jeunesse commence à s'apparenter à un mille-feuille nébuleux. Il serait temps de clarifier les emplois déconcentrés non consacrés à la jeunesse, d'autant plus que bien souvent ces emplois ne sont pas optimisés.

Si vous voulez bien retenir de cette intervention que la suppression des cours individuels nous paraît être une réelle régression de l'enseignement musical à Paris.

Si vous le voulez bien, je propose que Bertrand LESAIN puisse éclairer et compléter cette intervention.

M. AZIERE

Merci Mme la Maire. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a très bien dit quels étaient les motifs désespérants de suppression des cours individuels de musique. C'est encore le 14^e qui va être précurseur dans cette suppression, ainsi que le 12^e. C'est dire à quel point ces deux arrondissements sont sans doute stratégiques. Les cours individuels de musique n'auront donc plus lieu dans les centres d'animation du 14^e dès la rentrée.

Les activités musicales ne forment pas l'ensemble des activités proposées dans les centres d'animation, mais ce sont justement celles-ci qui cristallisent les tensions, et c'est très révélateur. La mairie de Paris a beau répéter que ces décisions ont fait l'objet de concertations ou de discussions, notamment avec les enseignants concernés, j'ai cependant le sentiment que cette réforme va à l'encontre de l'avis des élèves et des professeurs, vu le nombre de protestations que nous avons reçues.

Il est anormal que les premières décisions de suppression de ces cours individuels de musique dans les centres d'animation soient prises alors même que la réforme des conservatoires est en cours d'élaboration. La prochaine réunion de travail concernant cette réforme devait justement se pencher sur la question des partenariats avec les autres structures, notamment avec les centres d'animation. Comme ça, il n'y a plus de discussion possible. Il s'agit d'une stratégie délibérée de l'exécutif de passer outre les travaux du groupe de travail sur la réforme des conservatoires, pour imposer la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation, et gonfler ainsi artificiellement le nombre de places dans les cours de musique.

C'est une décision tout à fait déplorable et nous voterons contre cette délibération.

M. LETISSIER

Mon intervention sera plus nuancée et moins catastrophiste que celle de l'opposition. Mélody TONOLLI a très bien expliqué les trois volets de cette délibération. Le premier volet, la lisibilité, ne pose pas de problème. Cela semble aller dans le bon sens. La possibilité de flexibiliser l'offre d'activité nous semble également aller dans le bon sens.

Nous avons cependant une interrogation sur la suppression du volume maximum d'ouverture hebdomadaire ; cela aura-t-il des incidences sur le temps de travail des personnels, sur l'amplitude de leur journée de travail ? Il faut être attentif à ce point.

Sur la question de la pratique musicale, qui fait débat (un certain nombre de pétitions ont circulé), il me semble qu'il ne faut pas fétichiser la pratique des cours individuels. Effectivement, certains instruments se prêtent plus ou moins à cette pratique. Le groupe écologiste, depuis le début de cette réforme, s'est mobilisé pour que l'on passe d'un seuil de 6 élèves à un seuil de 3 élèves. C'est pour nous une avancée importante. Nous souhaitons que le travail se poursuive, notamment sur la question de la concertation, qui peut encore être approfondie sur plusieurs points, en particulier sur l'adaptation des locaux aux différentes pratiques musicales. Je sais que c'est la volonté de l'exécutif municipal et de l'Hôtel de Ville. Il faut également mener un travail en commun avec la réforme des

conservatoires, et continuer à questionner la suppression définitive des cours individuels, en ce qui concerne certains instruments. Des aménagements peuvent encore être faits sur ce point.

Nous nous inscrivons en tous cas dans le dialogue et dans la volonté de poursuivre ce travail dans le cadre de la concertation. Cependant, à ce stade, nous nous abstenons.

Mme CHEVALIER

Merci Mme la Maire. Nous avons pris connaissance de la réforme des équipements jeunesse lancée en début de mandature. Elle s'est traduite par la fermeture d'Antennes Jeunes, en partie compensée par l'ouverture d'espaces jeunes supplémentaires et la création de postes dans les centres d'animation.

La réforme s'est poursuivie pendant l'année 2015 : réunions avec les maires d'arrondissement, gestionnaires de centres, partenaires. La réforme a été présentée fin 2015 dans le cadre de cette concertation.

La problématique soulevée est la suppression des cours de musique individuels ; cette problématique a été abordée en bout de course, sans que cette demande n'ait été forcément exprimée par les différents acteurs concernés. Cette décision a été unilatérale et a soulevé des interrogations, pour plusieurs raisons : elle a été prise sans coordination et sans lien apparent avec la réforme des conservatoires qui n'est pas encore aboutie à ce jour.

L'exécutif motive sa décision par la décision de développer l'éducation populaire. Nous y sommes favorables, bien évidemment. Personne n'est opposé à la pratique d'enseignement musical collective, mais toute pratique collective n'est souvent possible qu'en complément d'un enseignement individuel.

Florentin l'a fait remarquer : quel sera l'impact sur les professeurs de musique ? Comment va être organisé leur temps de travail ? Va-t-il y avoir des diminutions de postes ? Il y a pour l'instant 60 temps pleins sur Paris. Les professeurs interviennent souvent avec des statuts de prestataires extérieurs. Perdront-ils une source de revenus importante ?

Mélody est revenue sur la baisse des tarifs, pour l'enseignement à trois, ce qui est un point positif. Une disposition d'offre de cours individuels en centres d'animation risquerait de pousser les personnes qui veulent continuer à bénéficier de cours individuels à aller vers les cours privés. Or, ce n'est pas du tout abordable pour les classes populaires.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

M. LESAIN

Je ne reviens pas sur ce qu'ont évoqué Nathalie et Éric, mais sur un point propre au 14^e, qui est calé au fond d'une pièce annexe de la délibération. Non seulement les trois structures jeunesse de l'arrondissement sont renommées, mais il y a bien suppression d'une structure : l'Antenne Jeunes du 40, rue Didot. Je veux bien que l'on joue sur les mots, que l'espace restera dédié à la jeunesse. Très bien.

Je voudrais ajouter deux mots d'historique : il y a quelques années, le 14^e comptait deux Antennes Jeunes, l'une rue Maurice Bouchor, l'autre rue Didot. En 2010, l'Antenne Jeunes de la rue Bouchor disparaît. En 2016, celle de la rue Didot disparaît. On réduit les dispositifs jeunesse de l'arrondissement, on ne les compense pas, comme vous vous y étiez engagés autrefois, par de nouvelles structures dans des quartiers qui en sont totalement dépourvus, par exemple Montsouris-Dareau.

Que fait-on des locaux de cette Antenne Jeunes que vous supprimez ? La réponse est dans l'avenant : ils sont transférés au profit du délégataire des centres Vercingétorix et Marc Sangnier, l'association CASDAL 14.

M. CHERKI

Excellente association.

M. LESAIN

Excellente association. Comment ce choix a-t-il été fait ? Je pose la question parce que vous n'en dites rien dans la délibération. Pourquoi ces locaux sont-ils transférés en gestion à l'association CASDAL 14 ? Pourquoi pas à l'association MJC en Ile-de-France, qui gère le centre d'animation Montparnasse ? Parmi les deux structures, MJC en Ile-de-France connaît un manque d'espaces flagrant au sein du centre Montparnasse. L'autre structure ne connaît pas un tel manque, puisque les centres tenus par CASDAL réalisent à peu près 60 000 euros de chiffre d'affaires annuel en louant des salles mises à sa disposition par la mairie, qui ne sont pas utilisées pour les activités du centre d'animation

Question simple : comment a été décidé le transfert de ces locaux à CASDAL 14 ? Pourquoi ? Quelle a été la procédure de l'appel à projet ? D'autres acteurs, comme le centre Montparnasse ou l'association Aurore, qui gère l'Espace Jeunes Le Miroir de la porte d'Orléans, ont-ils été consultés pour savoir si cela les intéressait ? Vous pouvez me dire que c'est une question de proximité. L'Antenne Jeunes Didot est exactement à la même distance du centre Montparnasse que du centre Vercingétorix. Pouvez-vous nous communiquer les projets formés par les différents candidats ?

J'ajoute que pour tous les centres d'animation parisiens concernés par cette délibération, à l'exception des centres Vercingétorix et Sangnier, la réforme a abouti soit à un gel de la participation financière de la Ville (c'est le cas du centre Montparnasse, de tous les centres du 10^e, des 5 centres du 15^e) soit à une réduction des versements de la Ville (comme pour les 4 centres du 12^e). Pour les centres gérés par CASDAL 14, la participation financière de la Ville est augmentée de 200 000 euros pour les deux années qui viennent.

M. CHERKI

Félicitez nous !

M. LESAIN

Je veux bien féliciter, mais dites-moi ce que l'on fait avec. M. CHERKI, vous allez pouvoir me répondre, je vous en remercie : qu'est-ce qui justifie cette rallonge de 200 000 euros pour une association dont les comptes sont excédentaires ? Il ne me semble pas que cela soit sa vocation. Je m'étonne aussi, Mme TONOLLI, que la commission de coordination et de contrôle des centres d'animation du 14^e, dont je suis membre, qui s'est réunie il y a quelques mois, n'ait pas été consultée, ni informée sur toutes ces questions. Cela ne me semble pas propice à la confiance.

Mme PETIT

C'est le Conseil d'arrondissement qui est consulté sur le mode de gestion des centres d'animation.

En termes de nombre de mètres carrés, nous pouvons encore refaire l'histoire ; vous aviez déjà posé la question en Conseil d'arrondissement, M. LESAIN. Sous les précédentes mandatures il avait été décidé de fermer l'Antenne Jeunes de la rue Maurice Bouchor, au moment même où nous ouvrons l'espace jeunes Porte d'Orléans, qui faisait cruellement défaut - aucune structure jeunesse n'était présent sur cette partie de l'arrondissement- et au moment même où nous allions livrer un centre d'animation Marc Sangnier « nouvelle formule », comprenant un nombre accru de mètres carrés dédiés à la jeunesse.

M. LESAIN

Ce ne sont pas les mêmes missions.

Mme PETIT

Il est possible de fonctionner en partenariat et de réfléchir à un contrat jeunesse sur l'arrondissement, ce qui a été fait. L'Antenne Jeune Bouchor se trouve à peu près à 53 mètres du centre d'animation. Nous avons demandé, dans le cadre du cahier des charges et de la délégation de service public qui prévaut sur le centre d'animation Marc Sangnier, que les candidats proposent un accueil jeunesse, tel qu'il était assuré à l'Antenne Jeunes Bouchor. Les missions se sont retrouvées dans le cahier des charges de l'équipement jeunesse du centre d'animation « nouvelle formule ». En effet, nous étions en phase de rénovation du centre Marc Sangnier, avec de nouveaux locaux entièrement restaurés. Nous avons préféré ouvrir un nouvel équipement jeunesse dans le quartier de la porte d'Orléans, sous les règles du marché, article 30.

En ce qui concerne l'Antenne Jeunes Gergovie, nous avons estimé qu'ils étaient dans des locaux de meilleure qualité, proches de la rue de Gergovie. J'étais alors adjointe à la Jeunesse et avec Pierre CASTAGNOU, nous avons estimé qu'il était plus lisible de transférer ces locaux rue Didot, en maintenant l'équipe de cette Antenne Jeunes. Il n'y a eu aucune perte ; nous avons même augmenté les équipements jeunesse, en nombre de mètres carrés, en volumes d'horaires d'ouverture.

Nous connaissons les problématiques et les limites du centre d'animation Montparnasse. Ce n'est pas la peine de comparer des choux et des carottes ; nous avons, lors d'un dernier Conseil d'arrondissement demandé une étude de faisabilité pour un agrandissement du centre d'animation après le départ du musée Jean Moulin. Le maire du 15^e s'en était ému et ne voulait surtout pas en entendre parler. Or, le public jeune et les familles accueillies au centre d'animation Montparnasse viennent du 14^e, du 15^e et du 6^e arrondissement. Peu importe, en tous cas, nous ferons cette étude de faisabilité, soit sur les locaux actuels du musée Jean Moulin, soit dans le quartier, dans le cadre des programmes en définition ou en projet.

Je peux le redire à chaque Conseil, mais il n'est pas correct de mettre le doute et de revenir sur les mêmes histoires. Nous avons voté en Conseil d'arrondissement les cahiers des charges, les modes de gestion, le fait d'avoir recours à une délégation de service public ou à un marché article 30 ; rien n'est attribué sous le manteau pour la gestion d'équipements publics municipaux. Il faut arrêter de faire croire n'importe quoi.

Depuis 2001, le volume horaire des activités en direction de la jeunesse de notre arrondissement et le nombre de mètres carrés ont augmenté, comme ils n'ont jamais augmenté avant 2001.

Je laisse Mélody compléter sur les aspects pratiques de cahiers des charges et de procédures.

Je trouve ces interventions presque déplacées.

Mme TONOLLI

Comme vous étiez parti pour le vœu pour le centre d'animation Montparnasse, c'est peut-être pour cela que vous avez fait cette intervention déplacée.

Mme PETIT

Il a d'ailleurs été retiré à la demande du maire du 15^e.

Mme TONOLLI

Je pensais que vous seriez tellement content de le voter avec nous ! Je suis terriblement déçue.

Concernant les 60 000 euros de bénéfiques : oui, certains centres d'animation sont bien gérés ! Ces bénéfiques permettent de financer des activités qui ne rapportent pas, tel le pôle Jeunesse. Cela permet d'envoyer des jeunes en séjours, de développer des projets avec eux, de les accompagner au quotidien, de les aider pour la rédaction de CV, pour la recherche d'emploi. Vous qui êtes si tatillon sur la gestion, vous devriez vous en féliciter.

Concernant l'augmentation de 200 000 euros, je n'ai peut-être pas les mêmes chiffres que vous ; je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres. Ce que je sais, c'est que dans le cadre de la négociation entre les services de la Ville et l'association CASDAL, puisqu'il y avait reprise d'un espace et

élargissement des missions, il fallait aussi revoir le budget alloué à l'association. En effet, cela impliquait pour CASDAL d'embaucher des personnels supplémentaires. C'est donc tout à fait normal que le budget ait augmenté.

Sur les autres points évoqués, nous avons eu ce débat 15 fois et nous l'aurons encore 15 fois. Si vous voulez rester dans le passé et ne pas accepter que des choses changent... C'est un débat stérile. Le fait d'étudier la possibilité d'avoir des cours collectifs ne repose pas sur rien. Bon nombre de professeurs disent que l'enseignement collectif est meilleur pour les enfants. Je le disais tout à l'heure, ils continuent, dans ce cadre, à jouer d'un instrument beaucoup plus longtemps. Vous ne connaissez pas forcément bien le sujet, mais vous allez finir par bien le connaître : dans le cadre d'un cours collectif, des moments individuels peuvent être prévus. Une heure avec trois élèves permet de combiner les deux et c'est cela qui fonctionne le mieux. Je peux comprendre que changer fait peur. Vous verrez, cela va bien se passer. Il faut savoir avancer, cela peut être productif pour les enfants. Je pense que c'est ce que vous souhaitez. C'est ce que nous souhaitons ; que l'enseignement musical reste de qualité.

Mme KOSCIUSKO

Pascal, ça va mieux ?

Mme TONOLLI

Vous vous trompez de cadre : ce n'est ni l'Assemblée Nationale, ni le Conseil de Paris. Je vous parle des élèves du 14^e, merci de rester dans ce cadre.

Je ne suis pas d'accord quand vous parlez de délitement. Vous parlez aussi de gonfler artificiellement les cours de musique ; je pense que les nombreux élèves qui pourront accéder à l'enseignement musical dans les quartiers populaires vous remercieront de les appeler « gonflés artificiellement ».

Mme PETIT

Nous sommes en désaccord.

Je vous invite à venir nombreux aux prochaines éditions de Paris sème sa musique. La représentation annuelle a eu lieu la semaine dernière. Nous avons eu le plaisir d'assister à des chorales et à un orchestre formé d'élèves du conservatoire, d'élèves de centres d'animation de tous les âges, et d'élèves qui suivent des cursus d'instruments de musique dans des écoles, en partenariat avec le conservatoire. C'est cela l'avenir de l'enseignement et du développement des arts.

Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 94

2016 DJS 195 Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour : PS+ PRG	15	dont 6	pouvoirs
Contre :	6	dont 1	pouvoir
Abstentions :	4	EELV + 3 PCF/FG	

- Projet de délibération 2016 DJS 194
Subvention (7 000 euros) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes - CEPIJE (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous sommes tous très attachés au CEPIJE, qui a fêté ses 20 ans il y a peu. Cette belle célébration a associé tout le quartier. Nous étions contents de les féliciter pour l'action quotidienne qu'ils mènent depuis des années.

M LESAIN

Nous n'étions pas invités.

Mme TONOLLI

Vous n'étiez pas invité ? Désolée. Ce n'est pas moi qui ait fait les invitations, ni la Maire.

Il s'agit de voter une subvention de 7 000 euros pour continuer à soutenir les actions du CEPIJE dans le quartier Pernety. Deux projets sont portés par le CEPIJE : le premier s'adresse en particulier aux filles qui sont moins présentes dans les structures et les associations dédiées aux jeunes. Le travail du CEPIJE consiste à aller les chercher et à les mettre en dynamique. Il est important de les encourager sur ce projet. Le second projet s'intitule « Vivre ensemble nos différences » et traite de la problématique du handicap.

Au vu de la problématique de ces deux projets, je vous prie, de bien vouloir voter cette subvention de 7 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 95

2016 DJS 194 Subvention (7 000 euros) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes - CEPIJE (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DDCT 61

Subventions (49 500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projet Politique de la Ville et signature de conventions

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

En ce qui concerne l'appel à projet politique de la Ville, je vous propose de soutenir deux associations qui agissent dans les quartiers populaires de l'arrondissement depuis plusieurs années :

- Œuvre Participative, pour son projet « SITU », qui travaille sur la signalétique avec les habitants du quartier de la porte de Vanves. La subvention est de 2 500 euros : 1 500 euros pour « SITU » et 1 000 euros pour un projet dans le 13^e arrondissement ;

- L'association CARREFOUR 14, qui gère le centre social Didot. Il s'agit d'accompagner le Festival culturel des habitants qui a eu lieu samedi dernier. Malgré les intempéries, ce fut un beau moment. De nombreuses familles étaient présentes et ont pu dire leur attachement au centre Didot et leur volonté de le voir continuer ses actions dans les nouveaux locaux qu'il ne va pas tarder à investir. Je remercie Michèle CAYOL, qui est parmi nous ce soir, pour ses actions au quotidien.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir voter cette subvention.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 96

2016 DDCT 61 Subventions (49 500 euros) à 23 associations répondant à l'appel à projet Politique de la Ville et signature de conventions

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DAC 197**
Subvention (24 000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir l'association Jeune Création qui œuvre dans le domaine de la création contemporaine. Cette association créée en 1953, est connue internationalement. Nous avons la chance qu'elle se soit installée dans le 14^e. Elle est soutenue par la Ville au vu de toutes ses activités et du soutien qu'elle apporte à de nombreux artistes. Elle organise chaque année un festival qui permet de faire participer des artistes du monde entier.

Je vous propose de bien vouloir voter cette subvention de 24 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ?

Mme DAUCHEZ

Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas parce qu'il s'agit du site Saint Vincent de Paul, qui recèle maintenant des initiatives intéressantes et pertinentes (d'intérêt variable cependant).

Revenons à l'association Jeune Création. Nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt sa venue sur le site de Saint Vincent de Paul. Néanmoins, certains points nous intriguent, voire nous inquiètent. Le premier est que cette association a un long passé dans le 18^e arrondissement ; elle n'est aucunement liée au 14^e, en particulier en ce qui concerne les artistes qu'elle a produit lors de sa dernière exposition. Or, nous voulons aujourd'hui lui accorder une subvention de 24 000 euros ; c'est une somme très importante, eu égard à la faiblesse des liens qu'elle a entretenus avec notre arrondissement, d'autant plus que cette édition a donné lieu à un prix accordé dans une galerie à Pantin. Cela rend encore plus ténu le lien avec le 14^e.

Je me fonderai plutôt sur les propos du président de cette association, M. Jérémy CHABAUD, interviewé récemment dans le journal les Inrocks en avril dernier. Il disait, je cite : « *Dans les années 1970, Jeune Création, qui se nommait Jeune Peinture, a été très engagé politiquement. Aujourd'hui, ce n'est plus notre rôle.* » Il semblait le regretter, ajoutant : « *Nous nous concentrons sur la mission de donner un aperçu de la jeune création, mais nous aimerions bien renouer avec cet engagement politique.* » Nous avons envie de dire à Jérémy CHABAUD qu'il peut très librement, à titre personnel, renouer avec un engagement politique, mais sûrement pas avec les fonds publics. Ce mélange de genres est donc intrigant, voire inquiétant à nos yeux. Nous laissons le bénéfice du doute à cette association, mais nous préférons nous abstenir cette année sur cette subvention de 24 000 euros.

Mme PETIT

C'est amusant, Mme DAUCHEZ : j'ai formulé la même remarque à M. VERON, président de l'association des commerçants de l'avenue du Général Leclerc, association subventionnée par les fonds de la maire et par la Ville de Paris sur arbitrage d'Olivia POLSKI, quand sur le stand de l'association, lors de la dernière brocante, apparaissait simplement le journal de l'opposition municipale. Je lui ai dit : « M. VERON, n'hésitez surtout pas. J'aurais pu apporter le journal Paris 14 Info. Comme vous êtes partenaire des conseils de quartier, mettez au moins les publications des dernières activités de conseils de quartier. » C'est de la politique politicienne et partisane.

Nous préviendrons le responsable de Jeune Création. J'ai dit à M. VERON que je trouvais cela assez médiocre. Très bonne remarque. Nous serons vigilants.

Je vous propose de passer au vote. Cette délibération passe en Conseil d'arrondissement car ils se sont domiciliés à Saint Vincent de Paul.

DELIBERATION N° 97

2016 DAC 197 Subvention (24 000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 7	pouvoirs
Pour :	24	dont 7	pouvoirs
Abstentions :	4LR		

- Projet de délibération 2016 DAC 628
Subvention (8 500 euros) et convention avec la compagnie A Force de Rêver (14^e)

Mme TONOLLI

Toujours dans le cadre de la politique de la Ville dans le domaine culturel, je vous propose de bien vouloir soutenir la compagnie A Force de Rêver, qui travaille depuis des années dans les quartiers politique de la Ville. Elle travaille avec des jeunes de la Porte de Vanves, mais aussi avec des jeunes dans le cadre d'hôpitaux ou d'autres structures accueillant des jeunes handicapés, parfois malades. Cela permet à tous ces jeunes de se rencontrer, d'avoir une production culturelle ensemble. C'est quelque chose de positif.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir les activités de la compagnie A Force de Rêver, par une subvention de 8 500 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

M. FERTIER

J'aimerais que l'on continue de pouvoir autant rêver dans le 14^e et je profite de cette délibération, (pour une subvention tout à fait méritée), pour émettre un regret. Il y a quelques semaines, le 14^e a perdu la Commedia dell'Arte, qui a fermé. C'était un théâtre réputé mondialement. Nous ne pouvons qu'être tristes de cette décision et nous interroger sur le rôle et le soutien que l'on peut apporter aux théâtres de cette nature, des pépites, qui sont fragiles et mortels.

J'en profite pour vous poser une question sur la compagnie Bouche à Bouche, qui a lancé un SOS sur son site Facebook, et qui s'interroge sur son devenir à brève échéance. En effet, elle n'aura plus de locaux à la fin de ce mois. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Avez-vous des pistes de solutions ?

Mme TONOLLI

Sur la Commedia dell'Arte, nous avons déjà répondu, mais la tristesse est partagée. Nous nous sommes aussi battus pour avoir le soutien de la mairie de Paris, afin que ce lieu soit préservé. Vous parliez d'une pépite ; nous partageons vos propos. D'ailleurs, M. CHERKI, dans le cadre de sa réserve parlementaire, a soutenu la Commedia dell'Arte. Nous avons réussi à obtenir le maintien d'une subvention, bien qu'inférieure à ce qu'elle était précédemment. Il y avait toujours une subvention, malheureusement, le directeur du théâtre a préféré ne plus la demander à la Ville de Paris. C'était peut-être « reculer pour mieux sauter », mais de notre côté, nous avons fait le maximum. Nous regrettons que ce lieu connu dans le monde entier ait dû fermer.

Pour la compagnie Bouche à Bouche, je pense que la Maire du 14^e, qui suit cette compagnie depuis des années, et y est très attachée, pourra vous donner des éléments sur la suite.

Mme PETIT

Les comptes Twitter et Facebook ont leurs défauts et leurs qualités. Avant même que la compagnie ne lance son SOS sur Facebook, nous nous étions vus et Sami KOUIDRI leur avait fait visiter les caves de la mairie annexe, qui leur seront prêtées temporairement. Il ne s'agit absolument pas d'expulsion du 14^e arrondissement. Nous avons déjà prévu les choses.

Vous savez qu'à partir de la rentrée prochaine, le collège-lycée François Villon accueille le lycée Louis Armand de manière temporaire. J'ai reçu Marie-Do FREVAL il y a quelques jours et nous avons évoqué des pistes de solutions pour avoir des lieux de stockage pérennes et régler définitivement cette question. Pas de surprise, tout est sous contrôle ; les solutions sont réelles et effectives.

Pas de questions sur la compagnie A Force de Rêver, l'objet de la délibération ? Nous les félicitons quand même de leur travail.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET donne son pouvoir à M. FERTIER.

DELIBERATION N° 98

2016 Subvention (8 500 euros) et convention avec la compagnie A Force de Rêver (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DEVE 74
Subventions (30 000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération concerne 12 associations pour des projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de l'association Florimont, pour la poursuite de son projet « Graine de quatorziens » initié en 2015. Nous avons déjà parlé de cette association. Ses actions sont nombreuses : il s'agit ici de la plantation de semis de céréales anciennes, sur des parcelles de 1 m² minimum, dans des espaces verts tels les jardins partagés, les jardins publics, les espaces en friche ou encore les jardins des écoles et des centres d'animation. Ce projet vise à sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une production alimentaire localisée et aux vertus de l'agriculture urbaine, à travers les céréales, semées, récoltées et transformées pour la fabrication d'un pain, avec l'aide d'artisans boulangers de l'arrondissement.

L'association participe à des événements publics dans l'arrondissement et organise des conférences autour de cette thématique.

Je vous propose de voter cette subvention de 1 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 99

2016 DEVE 74 Subventions (30 000 euros) à 12 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DJS 218**
Bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14^e) et Louis Lumière (20^e) - gratuité d'utilisation pendant l'été 2016

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme chaque année, il nous est proposé de valider la gratuité du bassin école du stade Élisabeth pour l'été qui arrive (on l'espère !). C'est l'occasion de présenter Élisabeth Plage, qui aura lieu cet été, comme chaque année depuis 4 ans.

Cet équipement sera ouvert du 9 juillet au dimanche 7 août. Cette édition sera placée sous le signe de la candidature de Paris pour les J.O de 2024. L'ensemble des habitants du 14^e aura accès gratuitement au bassin école, réservé durant l'année aux scolaires et à certaines associations.

Nous installerons à nouveau un bassin extérieur, tout au long d'Élisabeth Plage. De nombreuses activités seront organisées, avec la participation des associations du 14^e : aquagym, zumba, badminton, tennis de table. Les moniteurs de la Fédération de Triathlon, à qui appartient le bassin, seront présents. Les groupes (centres de loisirs, centres sociaux, espaces jeunes, groupes multisports gérés par la DJS) seront accueillis. Le site sera ouvert au public à la mi-journée et entre 17h00 et 21h00.

Il y aura également une bibliothèque hors les murs une fois par semaine. Nous réfléchissons également à l'organisation d'un bal. Ce sera une surprise que nous gardons sous la main.

Une belle délibération, avec un bel été sous le soleil !

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prise parole ?

DELIBERATION N° 100

2016 DJS 218 Bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14^e) et Louis Lumière (20^e) - gratuité d'utilisation pendant l'été 2016

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DLH 153**
Création de 257 logements PLS étudiants 1 av. Pierre Massé (14^e) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (14 540 000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers

M. BOUABBAS

Nous avons eu de nombreuses délibérations ces derniers mois sur des programmes concernant la Cité Universitaire. Aujourd'hui, il nous est demandé d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Paris (pour plus de 14 M€), pour la restructuration de la Fondation Maison des élèves ingénieurs Arts et Métiers.

Les travaux auront lieu en deux tranches : cette délibération concerne la première tranche de travaux, qui porte sur l'ancienne Maison des Arts et Métiers et aboutira à la réalisation de 257 logements autonomes, en catégorie PLS.

Ces logements, qui ouvriront à la convention APL, seront les suivants : 234 T1, 15 T3, 3T4 et 5 T5.

Comme il s'agit d'une réhabilitation, il n'y aura pas de plan climat, la protection patrimoniale ne le permettant pas.

En termes de réservation, la Préfecture de Paris aura 77 logements, la Ville de Paris 51 logements, la Fondation 129 logements.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. LIEBAULT

Je souhaite poser une question traditionnelle (la réponse le sera aussi sans doute). J'ai toujours l'espoir d'être surpris. Concernant cette opération, ce sont 257 logements en PLS. Je précise que le PLS est la catégorie de logement social la plus chère (le PLI n'est pas classé dans le logement social). Il est précisé qu'il s'agit de logements pour étudiants et jeunes chercheurs. On connaît les difficultés financières qu'ils rencontrent. Même si l'APL compensera la cherté de ces logements, pour quelle raison la catégorie PLS a-t-elle été choisie pour cette réhabilitation ?

M. BOUABBAS

Simplement parce que la réalisation sera faite par la Fondation Maison des élèves ingénieurs des Arts et Métiers, qui n'a pas l'agrément pour prétendre à des prêts en PLAI et PLUS. Ils n'ont pas l'agrément « logement social ». Ils ne peuvent qu'emprunter en PLS.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 101

2016 DLH 153 Création de 257 logements PLS étudiants 1 av. Pierre Massé (14^e) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (14 540 000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DPA 45
École élémentaire 5, rue Prisse d'Avennes (14^e) - Permis de construire

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

C'est dans le cadre du BBP 2015 qu'un projet « Confort dans les écoles » a été proposé et choisi par les Quatorziens et les Quatorziennes. Parmi ces projets, se trouve un projet de construction de sanitaires pour l'école Prisse d'Avennes.

L'objet de cette délibération est d'autoriser la Maire de Paris à déposer la demande de permis de construire. Ce projet a un aspect participatif prépondérant ; il sera conçu avec les initiateurs du projet, c'est-à-dire la communauté scolaire au sens large : les enfants, le directeur, l'équipe enseignante, l'équipe d'animation et les parents, en lien avec la mairie du 14^e et la Direction des Affaires Scolaires.

L'école Prisse d'Avennes est une importante école élémentaire de 14 classes située Porte d'Orléans, dans un bâtiment R + 3. Elle comprend deux cours d'écoles : une cour haute, équipée de sanitaires, une cour basse, réservée aux élèves de CP et de CE1, qui n'en dispose pas.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de 70 m², comprenant, côté garçons, une zone de 4 urinoirs, une zone de 3 cabines, une zone de lave-mains, et une zone équipée en PMR. Côté filles, 6 cabines et une cabine PMR. Il est également prévu un sanitaire pour les adultes

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué aujourd'hui, ce qui va rapidement déclencher le calendrier. Une réunion est prévue d'ici une semaine avec les porteurs de projet. Le calendrier prévoit la construction de ces sanitaires à l'été 2017.

J'ai donc l'honneur de demander à votre assemblée d'autoriser la Maire de Paris à déposer la demande permis, au grand bénéfice des petits Quatorziens et Quatorziennes qui fréquentent l'école élémentaire Prisse d'Avennes.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 102

2016 DPA 45 École élémentaire 5, rue Prisse d'Avennes (14^e) - Permis de construire

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 7 pouvoirs
Pour : 28 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DASES 121-G
Subventions (74 300 euros) Actions d'accompagnement à la scolarité 20152016 - 24 associations

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Il s'agit d'une délibération du Conseil Général, aussi n'y a-t-il pas de vote.

Mme BERTRAND

La délibération que je vous présente concerne l'octroi de subventions, pour un montant total de 74 300 euros, à 24 associations parisiennes menant des actions d'accompagnement à la scolarité.

Ces actions, menées en dehors du temps scolaire, sont centrées sur l'aide aux devoirs. Elles sont conformes à la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, qui est un cadre de référence pour un accompagnement de qualité au service des enfants et des jeunes les plus défavorisés.

Les objectifs sont clairement définis : favoriser l'insertion sociale et scolaire des jeunes et lutter contre les inégalités, en particulier dans le domaine de la culture et des savoirs.

Trois associations du 14^e sont concernées par cette délibération. Nous les connaissons bien et j'en profite pour les féliciter de leur engagement et de leur travail :

- L'association Le Moulin, pour des aides aux devoirs, des animations et des ateliers, en particulier « écriture et expression orale », ainsi que des sorties. Elle s'adresse à 50 enfants du primaire et du collège, et ce pendant toute l'année scolaire ;

- Migrants Plaisance, qui effectue également de l'aide aux devoirs, mais également des ateliers de jeux éducatifs et des sorties, pour 66 enfants de primaire et de collège ;

- Montparnasse rencontre : aides aux devoirs et apports culturels, concernant 144 enfants du primaire et du collège.

Ces associations associent très étroitement les parents et les enseignants à l'ensemble de leurs actions. Ces subventions permettent à ces associations de continuer à aider les enfants qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie donc de voter positivement cette délibération.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote. Mais il peut y avoir des questions.

Je propose de passer maintenant à l'examen de la question orale et des vœux.

DELIBERATION N° 103

2016 DASES 121-G Subventions (74 300 euros) Actions d'accompagnement à la scolarité 20152016 - 24 associations

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : pas de vote l'objet de la délibération relevant des compétences départementale de la collectivité le projet n'est pas soumis au vote du CA

Questions orales à la Maire de Paris

Q14 2016 11 Question orale à la Maire d'arrondissement posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe LR et apparenté

M. FERTIER

C'est une question relative à l'extension des horaires du parc Montsouris.

Le 14 mars dernier, notre Conseil d'arrondissement a demandé par écrit à Madame la Maire de Paris de bien vouloir :

- « étudier la possibilité d'étendre le dispositif d'ouverture 24h/24 sur le parc Montsouris uniquement les week-ends (vendredi et samedi) de la période du 15 avril au 10 juillet puis 7j/7 pendant la période estivale ;
- préciser les mesures de renfort de sécurisation du parc tant en termes de présence humaine que de renfort des points lumineux et les dispositions particulières pour la propreté du parc ».

Plus de 45 jours se sont écoulés depuis sans que les membres de notre Conseil n'aient reçu la moindre réponse de la Maire de Paris alors même que :

- l'ouverture du parc 24h/24 les week-ends est entrée en vigueur depuis plus d'un mois et rencontre une vive opposition de la part des riverains qui sont légitimement inquiets quant à la sécurité et la propreté du parc ;
- aux entrées du parc, certaines zones sont formellement déconseillées après 21h30 car « peu éclairées » ;
- le Conseil du 8^e arrondissement a obtenu de la Maire de Paris, dès le mois de mars, l'exclusion du parc Monceau du dispositif d'ouverture de nuit.

Nous vous demandons de bien vouloir nous préciser :

- Ce qui justifie la différence de traitement entre le Parc Monceau ouvert tous les jours de 7 à 22 heures et le parc Montsouris, ouvert 24h/24 à certaines périodes ;
- Quels sont les engagements humains et matériels de la Mairie de Paris réellement pris afin de limiter l'impact en termes de sécurité et de propreté de sa décision discrétionnaire d'ouvrir le parc Montsouris 24h/24.

Mme PETIT

J'annonce que M. AZIERE a donné procuration à M. LESAIN pour la fin du Conseil d'arrondissement et que le quorum est toujours atteint.

Je voulais rappeler que 137 parcs et jardins sont ouverts jour et nuit toute l'année dans Paris intramuros. À la suite de l'expérimentation de l'année dernière sur l'ouverture de quatre grands parcs, la Maire de Paris a souhaité reconduire et élargir cette expérimentation d'ouverture nocturne, la portant à 10 parcs supplémentaires, en maintenant l'ouverture des grands parcs parisiens.

J'ai toujours assumé auprès du collectif Montsouris un désaccord sur cette mesure : je trouvais que nous devions maintenir le principe d'une ouverture du parc Montsouris sur une période estivale, sur la base du bilan de l'année dernière, quant à son ouverture 24h/24. Nous avons été plusieurs maires d'arrondissement à demander à la Maire de Paris de ne pas décider de cette ouverture 7 j/7, 24h/24 à compter du 15 avril. Nous proposons une ouverture progressive de cette ouverture 24h/24 à partir de mai, seulement les vendredis et les samedis, puis un élargissement à 7 j/7 pendant les deux mois d'été. Les maires d'arrondissement, qui sont d'accord sur le principe d'ouvrir un parc 24h/24, 7 j/7 pendant les mois d'été, ont demandé à la Maire de Paris un renfort des moyens de sécurité (patrouilles et rondes) et de propreté (sanisettes temporaires supplémentaires).

La différence de traitement s'explique par la taille du parc Montceau, et par le fait que la maire de cet arrondissement n'est pas favorable à une ouverture 7 j/7, 24h/24. Nous avons déjà abordé les problématiques des horaires et le fait de reculer l'horaire d'ouverture de manière pérenne sur le parc Montsouris. Avancer l'horaire d'ouverture a été accepté et validé, y compris par la Maire de Paris, les organisations syndicales et les ouvriers de la Ville de Paris. Cependant, le principe d'une ouverture plus tardive n'est pas accepté par les agents aujourd'hui. On ne peut passer outre, mais les discussions continuent pour y arriver.

Sur les mesures supplémentaires et les renforts, des effectifs de nettoyage supplémentaires sont mobilisés, pour des interventions entre 6h00 et 9h00, tous les week-ends pendant la période d'ouverture nocturne, sur les sites concernés, notamment dans le parc Montsouris. Au mois de juillet

et août, les agents de la DEVE interviendront pour assurer un nettoyage du site dès 7h30 tous les jours de la semaine. Dix bacs de grande capacité, avec une meilleure signalétique et une meilleure information en direction des usagers du parc ont été mis en place, afin d'améliorer la collecte des déchets, notamment liées aux activités de pique-nique. Trois toilettes publiques supplémentaires sont disponibles dans le parc pendant les nuits d'ouverture.

En matière de sécurité, les passages de la circonscription locale de la DPP sont renforcés entre 20h00 et 22h30/23h00. À partir de 22h30/23h00, une équipe de gardiennage privé assurera des passages et des rondes sur le parc Montsouris, mais également sur le parc Kellermann dans le 13^e et le parc André Citroën, dans le 15^e.

Nous avons échangé avec la commissaire ce matin : rien de particulier n'a été signalé ce week-end.

Deux caméras de protection vidéo seront installées cet été aux deux entrées principales de l'avenue Rey. Nous avons voté cela dans le cadre du plan d'extension du parc de vidéo-protection de la Ville de Paris.

Voilà pour les éléments mis en place dès l'ouverture le 6 mai dernier. Nous organiserons, avec le conseil de quartier et avec le collectif Montsouris s'ils le souhaitent, un bilan d'étape, comme j'ai conseillé à Pénélope KOMITES de le faire avec les maires d'arrondissement concernés par l'ouverture de ces parcs. Il aura lieu vers le 20 juin, afin d'évaluer la façon dont les riverains ont appréhendé ces week-end d'ouverture et expliquer comment nous allons amorcer le passage à la fréquence estivale 24h/24 7 j/7. Je tiens à signaler encore une fois que certains parcs fonctionnent ainsi toute l'année.

Nous sommes vigilants sur les programmations en cours sur les kiosques, qui peuvent provoquer des nuisances sonores. J'ai d'ores et déjà formulé des avis de non-reconduction, en raison d'un volume sonore trop important. Cela a été le cas il y a 15 jours et ce samedi. Nous sommes intervenus avec Mélody TONOLLI samedi après-midi.

Je répète qu'il n'y a eu ni incident ni accident l'année dernière.

M. FERTIER

Il se trouve que la programmation du kiosque électronique de ce week-end a été diversement appréciée. Télescopé avec le principe d'ouverture la nuit, il occasionne un réel malaise dans le quartier, les habitants considérant (à tort ou à raison) que des décisions malheureuses sont prises par la mairie et que tout est fait pour créer une situation qui n'est pas acceptable.

J'entends que vous allez organiser un bilan d'étape le 20 juin. J'espère que vous nous tiendrez informés des modalités et des conclusions de ce bilan d'étape, d'autant plus que nous attendons toujours la réponse écrite de la Maire de Paris.

Mme PETIT

Nous l'avons reçue et nous vous la transmettons maintenant ou demain matin à la première heure.

Je le redis : les autorisations des groupes programmés, qui n'ont pas permis un usage collectif du parc Montsouris, n'ont pas été renouvelées. Nous sommes sur une veille très active, à l'écoute de tout le monde.

Nous abordons trois vœux du conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans. Un vœu portait sur le budget participatif et le conseil de quartier nous a demandé un report.

Vœux

V14 2016 19 Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin-Porte d'Orléans relatif à la suppression des emprises de chantiers le long de l'avenue de la Porte de Montrouge.

M. ANTONELLI

Je lis le vœu, comme je le fais lire à chaque fois en conseil de quartier, puis je laisserai la parole à la salle.

Considérant que l'avenue de la Porte de Montrouge est un axe de liaison important entre la place Hélène et Victor Basch et la place de la Mairie de Montrouge et son espace culturel « Le Beffroi » ;

Considérant que cette relation entre deux quartiers importants, animés et culturels de la Métropole, pourrait être renforcée par un aménagement paysagé et fonctionnel (piétons, cycles, bus et automobile), qui renforce son caractère urbain particulier par rapport aux Portes d'Orléans et de Chatillon qui sont essentiellement routières ;

Considérant que depuis les premiers travaux du Tramway, en 2003 et jusqu'à aujourd'hui, l'avenue de la Porte de Montrouge, entre la rue Ernest Reyer et Montrouge, est occupée par des installations de chantiers qui détériorent la qualité de cet espace public et rendent difficiles le déplacement des piétons ;

Considérant que cette occupation entraîne une dégradation générale de l'entretien de cette avenue (ordures non ramassées, plantations non entretenues, trottoirs abîmés...) ;

Considérant que suite aux projets déposés au budget participatif par le conseil de quartier sur des propositions d'aménagement de cette avenue, des ateliers de co-constructions ont été organisés avec les services de la ville ;

Considérant que le conseil de quartier prend acte de la volonté des services de la Ville de Paris de modifier l'emprise de ces installations afin de réduire l'impact des installations de chantiers ;

Considérant que le maintien de l'occupation du site par des dépôts et cabanes de chantiers ne permettra pas de donner le caractère urbain et paysager que cette avenue métropolitaine nécessite ;

Le conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans formule le vœu suivant :

- Que soit mis fin le plus tôt possible à l'occupation de l'emprise des trottoirs de l'avenue de la Porte de Montrouge par des engins et installations de chantiers ;
- Que cette libération des trottoirs soit effective quel que soit le résultat des votes sur les projets du budget participatif de la commune.

Mme PETIT

Merci.

M. BOITARD

Je souhaite insister sur le caractère de cette avenue, située dans l'axe d'une avenue urbaine en direction de Montrouge et le centre d'Alésia. Ses caractères piétonniers pourraient être valorisés. La partie est-ouest, avec le square du Serment de Koufra et le cimetière de Montrouge, comprend un espace vert qui pourrait être embelli, permettant une qualité urbaine utile pour tous les habitants.

Depuis 2003, des emprises de chantier et de sociétés de travaux publics s'installent sur ce lieu et font qu'il est très détérioré. Nous voudrions que cela cesse. S'il est nécessaire d'avoir des installations de chantiers dans le 14^e, que les emprises soient tournantes en fonction des travaux, sans rester systématiquement à cet endroit, qui pourrait être un endroit de qualité et qu'il faudrait rénové.

Mme PETIT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. LESAIN

Une micro intervention pour dire que ce vœu nous paraît de bon sens et que nous le voterons avec plaisir.

Mme PETIT

Nous sommes d'accord pour dire que c'est un vœu de bon sens. Cependant, nous avons beaucoup discuté avec Sylvie LEKIN et les services de la voirie, de la formulation de ce qui est demandé par le conseil de quartier : que soit mis fin « le plus tôt possible » à l'occupation des trottoirs de l'avenue de Montrouge est aujourd'hui pour nous impossible. Il est difficile de voter pour quelque chose que nous n'allons pas être en mesure de faire le plus tôt possible. Nous préférons être clairs et honnêtes et vous donner des éléments concrets sur lesquels nous travaillons avec Sylvie.

« Que cette libération des trottoirs soit effective quel que soit le résultat des votes sur les projets de budgets participatifs de la commune ». Nous sommes d'accord avec cet objectif. Aujourd'hui, Sylvie travaille sur deux points avec les services de la voirie : nous avons bien intégré le projet déposé dans le cadre du budget participatif. Indépendamment de cela, nous avons commencé à travailler avec les services de la voirie depuis deux ans pour une limitation progressive des emprise de stockage de chantiers sur cette partie de l'avenue, et pour mettre en place des espaces de rangement plus qualitatives qu'une barrière. En quelque sorte, nous avons dit à la DVD de « ranger sa chambre ». Nous avons suggéré à la DVD des endroits alternatifs pour stocker du matériel de chantier de la voirie ou de prestataires de la Ville. C'était le cas rue Hyacinthe Vincent ; nous avons dû enlever ce qui s'y trouvait afin de pouvoir construire le boulodrome. Nous avons suggéré des lieux à l'étude. Une fois que nous en serons surs, nous pourrons vous donner les adresses. Notre objectif est bien de libérer un peu plus l'avenue de la porte de Montrouge, pour un usage plus qualitatif, pour les habitants du quartier, les liaisons Paris-Montrouge, et pour d'autres usages qui peuvent être développés, comme vous l'avez suggéré dans les projets déposés dans le cadre du budget participatif.

Nous avons beaucoup réfléchi. Ce n'est pas notre style de voter contre les vœux des conseils de quartier. Néanmoins, nous voulions vous apporter ces éléments de réponse. Nous allons réaliser à court terme un travail avec la DVD pour réduire au minimum ces emprises, pour y réaliser quelque chose de qualitatif et d'efficace pour le stockage.

En raison des différents chantiers, il nous est difficile de nous engager sur une date précise et sur l'objectif de fin d'occupation d'engins et installations de chantiers.

Nous nous sommes dit que nous allions voter contre le vœu du conseil de quartier. Nous ne pouvons pas l'amender, car cela aurait entraîné l'inverse de l'esprit de votre vœu. Ce que vous avez déposé dans le cadre du budget participatif nous aide à rester vigilants et à suivre de très près l'aménagement de ce petit coin de la Porte d'Orléans, qui doit en effet retrouver une utilité « piétonne » et « cyclable » plutôt que de rester un énorme stockage de chantiers et de voirie. Cependant, par honnêteté intellectuelle, nous ne voulions pas amender ce vœu, en indiquant l'inverse de ce que vous demandiez, sachant que nous sommes d'accord avec vous sur les objectifs. Sylvie, Agnès et moi-même nous engageons à suivre cela avec vous et avec les services de la voirie et des espaces verts.

M. LESAIN

La formulation « le plus tôt possible » n'est effectivement pas très engageante. Je crois comprendre de vos propos que l'on ne voit pas de termes à ces emprises de chantiers sur cette avenue. À moyen terme, peut-on espérer qu'il n'y en ait plus, ou aujourd'hui n'avez-vous pas d'autre solution ? Il s'est passé 13 ans entre 2003 et 2016. Y aura-t-il encore des installations dans 13 ans ?

Mme PETIT

Je ne peux pas vous dire. Je pense que pour les 4 prochaines années, cette emprise que l'on essaie de réduire au minimum, restera, pour un stockage de chantiers ou d'engins. Nous essayons de la réduire *a minima*. Si nous arrivons à la faire disparaître, nous le ferons. Nous avons suggéré des idées de lieux alternatifs à la voirie, mais ils ne sont pas nombreux.

Nous essayons d'avancer d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire que de nouveaux endroits soient créés pour du stockage. Cependant, nous n'arriverons pas à les supprimer entièrement sur l'avenue de la Porte de Montrouge.

Mme LEKIN

Je dois vous informer que cet endroit, qui mesure environ 700 m² avait été choisi parce qu'il n'y avait pas beaucoup de riverains. Un tel lieu est difficile à retrouver immédiatement dans un autre quartier. Je vous annonce que deux entreprises vont quitter les lieux avant la fin juin : le réseau Eau de Paris et ERDF. On leur demande de libérer les emprises. Comme l'a dit Mme la Maire, nous recherchons des endroits avec de l'espace, qui ne seraient pas trop bruyants. Si vous en trouvez dans le 14^e, nous sommes preneurs.

Mme PETIT

Cela ne nous empêche pas de travailler et de mettre en place dès à présent de nouveaux usages sur cette partie de l'avenue. Je redonne la parole à M. BOITARD.

M. BOITARD

Je voulais savoir comment cela se passait avant 2003, où il n'y avait pas de stationnement de chantiers. Peut-on savoir quels sont les contrats avec ces entreprises, afin de connaître les délais des conventions ? Cela permettrait d'avoir une date de fin d'occupation de l'espace public.

Le mot « le plus tôt possible » était mis parce que nous savions qu'un contrat était en cours, et que nous ne connaissions pas la date de fin de convention. Ce sont des entreprises qui ont leurs propres entrepôts. Elles pourraient les garder et installer sur l'avenue uniquement des locaux pour les ouvriers. Il ne faudrait pas que ces installations de chantier restent là indéfiniment.

Mme PETIT

Nous pourrions demander à la voirie qu'elle vous communique les contrats avec les prestataires extérieurs. Cependant, des besoins existent également pour les services de la Ville. C'est un besoin permanent. C'est pour cela que l'on cherche des endroits alternatifs. Nous vous donnerons tous les éléments pour que vous puissiez savoir quand nous renouvelons une autorisation ou non.

Sylvie : nous donnerons aux conseils de quartiers et aux porteurs de projets participatifs les contrats en cours et les dates d'échéance des conventions. Nous continuons à demander à chacun de « ranger sa chambre » et de diminuer progressivement les espaces. Cela ne nous empêche pas de mettre en place progressivement d'autres usages et un embellissement.

Si vous en êtes d'accord, élus de la majorité, nous allons voter contre, sachant que nous avons pris de nombreux engagements qui vont nous permettre de suivre l'intention de ce vœu.

DELIBERATION N° 104

V14 2016 19 Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin-Porte d'Orléans relatif à la suppression des emprises de chantiers le long de l'avenue de la Porte de Montrouge.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : rejeté

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 5 (LR/UDI-Modem) dont 2 pouvoirs
Contre : 22 dont 5 pouvoirs

V14 2016 20 Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans relatif aux choix des projets du Budget Participatif Parisien suite au vote des Parisien.ne.s

DELIBERATION N° 105

V14 2016 20 Vœu du Conseil de Quartier Jean-Moulin Porte d'Orléans relatif aux choix des projets du Budget Participatif Parisien suite au vote des Parisien.ne.s

DELIBERE

Après discussion le vœu est : non présenté

V14 2016 21 Vœu du conseil de quartier Mouton-Duvernet, Jean-Moulin Porte d'Orléans Association DRAPO et ACAGL14, vœu relatif à la rénovation de l'avenue du Général Leclerc

M. ANTONNELI

Ce vœu émane de deux conseils de quartiers, Mouton-Duvernet et Jean-Moulin Porte d'Orléans, associés à deux associations DRAPO et ACAGL14.

Les conseils de quartiers Mouton-Duvernet et Jean Moulin-Porte d'Orléans, les associations DRAPO et ACAGL, prennent acte avec satisfaction de la mise en place d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour engager la rénovation de l'avenue du Général Leclerc, promesse électorale faite depuis 2001. Ils notent que certaines de leurs demandes connaissent un début de réponse au travers des documents d'études qui leur ont été présentés :

- Priorité aux transports en commun et modes de circulation douce ;
- Sécurisation des traversées piétonnes ;
- Trottoirs réservés aux piétons et dégagés de certains mobiliers urbains.

Mais regrettent que ces améliorations ne s'inscrivent toujours pas dans une vision globale et complète de la rénovation de l'avenue depuis le périphérique jusqu'à la place Denfert Rochereau.

Les conseils de quartiers Mouton-Duvernet et Jean Moulin-Porte d'Orléans et les associations DRAPO et ACAGL formulent les vœux suivants :

- 1- Que la Ville de Paris inscrive la 1ère tranche de travaux dans un projet d'ensemble de rénovation de l'avenue qui nécessitera des crédits supplémentaires par rapport à l'enveloppe actuelle de 10 millions d'Euros ;
- 2- Que la Ville de Paris s'engage à poursuivre sur ce mandat et le mandat prochain l'effort financier qui permettra la prise en compte de nos demandes prioritaires :
 - Réfection de la chaussée et mise en place d'un revêtement absorbant de bruit ;
 - Rénovation complète de l'éclairage public, plus respectueux de l'environnement qui sécurise la circulation des piétons sur les trottoirs et les traversées ;
 - Création d'aires de livraisons pour le maintien de l'activité commerciale ;

- Priorité pour que l'essentiel de ces crédits soit, en un premier temps, affecté à la rénovation de la section comprise entre la Porte d'Orléans et la place Hélène et Victor Basch de l'avenue ;
- Mise en place d'une concertation permanente tant dans la phase des études que des travaux associant les conseils, les associations, la RATP, le STIF, la Direction de la Circulation de la Préfecture de Police etc., principalement pour examiner les solutions à apporter à l'actuel plan de circulation de façon à aboutir à une circulation plus fluide et moins polluante, s'appuyant sur une étude globale et détaillée des flux.

Nous sommes conscient que tant pour des raisons techniques que financières la rénovation de l'avenue sera longue et onéreuse à réaliser, raison de plus pour ne pas gaspiller ces premiers euros.

Mme PETIT

Je passe la parole à Nicolas BEHR, puis aux élus.

M. BEHR

Je vais simplement compléter ; au-delà de notre satisfaction d'obtenir des premiers 10 millions, je voudrais préciser que depuis 15 ans, nos conseils et associations ont parcouru l'avenue, dialogué avec les habitants, analysé les dysfonctionnements. Nous estimons donc être parfaitement légitimes pour participer à la concertation, non pas en tant qu'auditeurs, mais en tant qu'acteurs, avec les techniciens de la Ville (RATP, STIF, Direction de la circulation), pour vous permettre à vous, élus, seuls légitimes à prendre la décision finale, de la prendre avec tous les éléments. Nous ne sommes pas des techniciens, nous avons simplement un peu de bon sens, des idées et une certaine connaissance du terrain que nous partageons avec vous.

Nous demandons donc que nos propositions soient étudiées au même titre que celles des techniciens, sans parti pris, en s'appuyant sur un véritable partage des éléments factuels, comme ceux des flux actuels et à venir, en fonction des différentes solutions qui pourront être étudiées.

Nous partageons avec vous une majorité d'objectifs, qui ont été cités dans la délibération : transport en commun, réfection de chaussées, éclairage public, prise en compte des besoins des commerçants en termes de stationnement pour les livraisons et d'occupation du domaine public pour leur activité commerciale.

L'ensemble de ces objectifs pourrait être atteint en élaborant un projet global de rénovation du périphérique à Denfert-Rochereau, à réviser par tranches et sur deux mandats, le mandat actuel et le mandat à venir.

Mme la Maire, nous considérons, comme vous l'avez annoncé lors de la première réunion de lancement de la concertation en mars dernier, que la section Porte d'Orléans-Place Hélène et Victor Basch est prioritaire. Par souci d'économie des deniers publics et de gêne pour les commerçants pour les travaux, nous exprimons notre préférence pour une réalisation de la totalité des objectifs précités sur cette première tranche, ce qui nécessitera une petite rallonge budgétaire. Merci de votre écoute.

Mme PETIT

Merci. Des élus souhaitent-ils prendre la parole ?

M. LESAIN

Je voudrais remercier l'ensemble des membres des conseils de quartier Mouton Duvernet et Jean-Moulin Porte d'Orléans, ainsi que les membres de leur bureau, pour avoir travaillé sur ce vœu commun, de l'avoir nourri pendant les séances de conseils de quartiers, et de nous l'avoir présenté ce soir.

Ce texte de vœu illustre assez bien un problème : un problème de budget, un problème de méthode et de crédibilité de la parole politique. Je ne refais pas toute l'histoire, car cela a déjà été fait. Je passe de 2001 à 2014. Lorsqu'en 2014, vous vous êtes engagée, Mme PETIT, à ce que ce chantier ait lieu, nous nous sommes dit que vous aviez enfin obtenu des garanties de la part d'Anne HIDALGO pour

mobiliser le financement nécessaire à cette opération, c'est-à-dire un budget minimum de 30 millions d'euros. C'est beaucoup, mais pas tant que cela par rapport aux 10 milliards d'investissement qui sont agités par Anne HIDALGO pour la mandature 2014-2020. Nous nous réjouissons d'un arbitrage favorable envers le 14^e. Cependant, dès le début du mandat, nous avons senti que rien n'était négocié. Cela a commencé immédiatement après l'élection quand Mme HIDALGO a oublié qu'elle avait promis de refaire la place Denfert-Rochereau parmi les premières. La place Denfert enlevée de la liste, 5 à 10 millions économisés d'un simple coup de Tipex.

Nous avons compris qu'il en était de même pour la Porte d'Orléans : l'immense nœud multimodal qu'est devenue la Porte d'Orléans, avec des implications très fortes pour tout le sud parisien, n'est pas concerné par le projet.

Nous nous sommes rassurés en nous disant que l'effort allait se porter sur l'avenue elle-même : une avenue comme on la rêve depuis plus de 20 ans, une place pour chaque type d'usage, sans que les uns mordent sur les autres comme c'est le cas aujourd'hui, des trottoirs désencombrés, une chaussée refaite intégralement, notamment pour adopter les dernières technologies anti-bruit, un éclairage public à la hauteur de l'une des principales porte d'entrée dans Paris...

Résultat : vous nous présentez aujourd'hui un sparadrap de 10 millions d'euros. On ne sait pas trop d'où vous les sortez. Si : récemment, le Parisien nous apprenait que la mairie centrale comptait consacrer 150 millions d'euros à la réalisation d'un réseau-vélo de 45 km. L'avenue du Général Leclerc, c'est 3,2 km de linéaire vélo. Divisez 45 par 3,2, cela fait 14. Divisez 150 millions par 14 : 10 millions d'euros pile ! Il n'y avait finalement pas si loin à chercher !

Vous voulez transformer des quartiers qui sont traversés par cette avenue avec le budget équivalent à celui de la piste cyclable qui les traverserait. Il n'est plus question de revêtement de chaussée, ni d'éclairage public, ni de vision globale à l'échelle métropolitaine. On trace une piste cyclable, on efface les bandes blanches, on les retrace autrement. On refait quand même trois passages piétons pour « faire passer la pilule », et le tour est joué ! Ce n'est pas à la hauteur des attentes, c'est un procédé choquant sur le plan démocratique.

Dans une ultime manœuvre de diversion, on apprend au détour d'une réunion de l'un des conseils de quartier qu'il existe même des scénarii extrêmes de mise en sens unique de l'avenue sur sa partie nord. Ce n'est même plus de la concertation, c'est de la « dé-concertation » ! Il faut dire que ce projet avait été unanimement contesté lors de la dernière réunion de présentation. Même M. CHERKI (il est parti !) avait fait remarquer que le projet Croupion ne comportait aucune vision globale pour l'avenue et pour ses environs.

Mme PETIT

Ce scénario n'a pas été présenté lors de cette réunion.

M. LESAIN

Je parle du premier projet que vous avez présenté. Vous avez ensuite annulé une autre réunion, puisque vous aviez bien vu que cela ne satisfaisait personne.

Aujourd'hui, cette avenue ne peut pas rester en son état actuel, le temps que vous ayez réussi à récupérer une rallonge auprès de Mme HIDALGO.

Les conseils de quartier se montrent bien plus responsables que vous ; ils ont compris que vous ne tiendriez pas votre engagement. Ils vous demandent d'en tenir au moins une partie et de concentrer les efforts et les moyens, même s'ils sont réduits, à une seule portion de l'avenue. Il faut les saluer : ils se sont même accordés sur la partie sud, en renonçant aux traditionnelles querelles de clocher et en actant que la partie nord pourrait être traitée plus tard. M. ANTONELLI le sait, je ne suis pas admirateur inconditionnel des instances participatives, mais là je crois que les conseils de quartier ont fait le travail à votre place. Je me demande si vous ne feriez pas aussi bien de laisser les conseils de quartier négocier directement avec Anne HIDALGO et son adjoint aux finances : les résultats seraient peut-être meilleurs.

Nous allons avec grand plaisir voter ce vœu.

Mme PETIT

Je voulais m'adresser aux conseils de quartier qui ont formulé ce vœu et les remercier pour le travail qui a été fait. Je perçois ce vœu comme l'aboutissement d'une première étape réelle de concertation, qui a eu lieu depuis la première esquisse présentée par la Ville de Paris dans cette salle, sur laquelle vous aviez émis de vraies critiques.

Nous avons prévu avec Sylvie LEKIN d'organiser plusieurs réunions de travail avec vous, avec les services de la Ville, avec la RATP, pour arriver à un projet revu et qui tient compte de la concertation. Elles se sont bien tenues. Je pense que nous avons fait les choses avec les conseils de quartier et que les services ont travaillé et ont remis progressivement des copies sur un projet qui a évolué et qui a tenu compte de la concertation. Que vous me traitiez d'amateur ou d'incapable me passe au-dessus.

Nous avons en effet pris la décision de reporter une réunion publique qui venait trop tôt ; nous ne disposions pas de suffisamment de temps pour l'organiser. Vous nous auriez dit que nous avions bâclé la concertation et que nous aurions été anti-démocratiques.

Nous avons toujours dit que notre tronçon prioritaire est celui qui part de la porte d'Orléans et qui comprend la place Hélène et Victor Basch, car c'est le plus bruyant, le plus pollué et où l'on rencontre le plus de problèmes de circulation et de conflits d'usage. Nous sommes contents car la Ville de Paris nous a écoutés dès le départ.

Vous faites part de critiques sur le plan vélo. J'attends vos réactions et vos votes. En effet, vous prenez dans le 14^e des positions pour le vélo et pour des solutions révolutionnaires en termes de circulation automobile, mais parfois les positions des élus membres de votre groupe varient beaucoup, une fois que l'on doit prendre des décisions audacieuses qui luttent contre le trafic automobile, pour obtenir des résultats significatifs sur la réduction de la pollution, avec des choix importants à prendre : il faut parfois supprimer du stationnement ou des files de circulation. On vous voit souvent beaucoup moins positifs et favorables dans d'autres projets. Nous verrons comment vous voterez sur le projet. Je vous rappelle que sur la rue Daguerre vous avez crié au loup parce que des places de stationnement étaient supprimées sur la partie non piétonne de la rue. Nous avons montré par les chiffres que ce n'était pas totalement le cas.

Nous sommes d'accord avec ce vœu qui marque une étape de la concertation et du travail que nous menons avec les conseils de quartiers et d'autres relais dans l'arrondissement. Nous avons une idée de ce que sera la voirie sur la place Denfert Rochereau, dans la partie qui concerne le musée Jean Moulin et la future entrée du musée des Catacombes.

Nous avons satisfaction sur le tronçon prioritaire, sur le revêtement anti bruit, sur le bus, sur la place du vélo, sur la place des piétons, sur les traversées piétonnes, et sur la reconquête par les piétons de la place Hélène et Victor Basch. Nous sommes d'accord sur le calendrier, que nous allons essayer de maintenir. Quand nous terminerons la concertation, nous la terminerons sur l'ensemble de l'avenue du Général Leclerc. Rien ne sera fait au rabais, il n'y aura pas de fausses bonnes idées. Nous nous serons mis d'accord sur un schéma qui va de la Porte d'Orléans jusqu'à la place Denfert-Rochereau. Nous ferons les choses tronçon par tronçon. Si nous avons prévu de fermer toute l'avenue du Général Leclerc pendant trois ans, nous aurions eu de nombreuses questions de la part de votre groupe.

Concernant la liaison de la Porte d'Orléans, nous avons toujours dit qu'elle serait à l'étude et que nous la porterions comme projet. La métropole Grand Paris et la Ville de Paris se sont mises d'accord pour travailler la question des liaisons entre Paris et la Petite Couronne. La porte d'Orléans est à nouveau sur le dessus de la table. Nous avons toujours dit que cela ne nous empêcherait pas de réaliser les travaux sur l'avenue du Général Leclerc pour répondre aux préoccupations des habitants de l'arrondissement. Nous allons l'examiner puisque vous voulez à nouveau ouvrir la circulation rue Hyacinthe Vincent.

Avec Sylvie LEKIN et l'exécutif municipal, nous sommes très contents de ce vœu parce que nous en partageons les objectifs. Il signe une première étape de cette concertation et nous permet de bien

préparer une réunion publique, que nous avons reportée au 23 juin. Elle aura lieu en présence de Christophe NADJOVSKY.

Mme LEKIN

Je voudrais préciser à M. LESAIN que le plan bus est compris dans les 145 millions. Par ailleurs, je voudrais signaler que la prochaine réunion de travail aura lieu le 9 juin.

M. LAMBERT

Comment dire que nous sommes déçus, non pas par vous mais par la Ville de Paris. Nous sommes déçus parce que nous n'avons pas de calendrier. On nous propose une piste cyclable qui va déboucher sur la Porte d'Orléans, où des autobus se baladent dans tous les sens. Ne pas avoir de calendrier et de perspective réelle est une déception, et j'ai peur que nous n'ayons pas encore cette perspective ni le 9 ni le 23 juin.

Comment exprimer cette déception mieux que par ce vœu, qui est quand même modéré ? Nous disons comprendre les coûts importants. Nous comprenons que l'on ne peut pas tout faire en même temps, mais nous aimerions avoir une vraie perspective de travaux, et pas seulement une perspective de piste cyclable. Nous aimerions avoir une perspective de revêtement plus silencieux. Nous aimerions avoir une perspective de travaux d'éclairage. Nous aimerions avoir quelque chose qui ressemble au travail que nous avons réalisé ensemble et que nous continuons sur la rue Daguerre : nous avons présenté une étude. Mon prédécesseur, Nicolas MANSIER, y a contribué et continue à y contribuer. Nous n'avons pas la même perspective ni le même travail sur l'avenue du Général Leclerc. Nous présentons ce vœu modéré et espérons que vous pourrez le prendre en considération. Merci.

Mme PETIT

Cela tombe à point nommé. L'objectif de la réunion du 23 juin prochain est d'avancer significativement pour avoir un calendrier de réalisation.

Nous votons pour votre vœu que nous porterons avant ces réunions de juin.

DELIBERATION N° 106

V14 2016 21 Vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet, Jean-Moulin Porte d'Orléans Association DRAPO et ACAGL14, vœu relatif à la rénovation de l'avenue du Général Leclerc

DELIBERE

Après discussion le vœu est : est adopté à l'unanimité

Votants :	27	dont 8	pouvoirs
Pour :	27	dont 8	pouvoirs

V14 2016 22 Vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris

M. ANTONNELI

Le Conseil de Quartier, informé du projet de la Ville de supprimer le service le dimanche et au mois d'août pour des raisons de rentabilité, souligne son utilité pour les habitants du quartier, certains secteurs étant mal desservis par les transports en commun, notamment pour les personnes à mobilité réduite ; âgées ou handicapées, ou encore pour les personnes avec des poussettes.

La Traverse comporte plusieurs avantages :

- gomme les contraintes topographiques des quartiers qu'elle dessert. En effet, il y a un très fort dénivelé entre les points hauts, autour du réservoir, et les points les plus bas, vers la place Coluche, puis place de Rungis ;
- permet notamment aux seniors et aux personnes à mobilité réduite d'éviter de recourir à d'autres modes de transport plus onéreux qui augmenteraient le trafic automobile : véhicules individuels, réseau PAM...
- l'offre commerciale de certains quartiers desservis étant faible, la Traverse permet de pallier ce déficit et d'accéder plus facilement aux marchés et autres événements commerciaux ou non du week-end.

Il est proposé qu'un effort pour une meilleure rentabilité soit effectué en augmentant la fréquentation de la Traverse, sans modifier la fréquence du service, d'une part en étudiant la prolongation de cette ligne jusqu'à la mairie du 14^e, pour un meilleur accès aux services publics, et jusqu'à la place d'Italie, ce qui pourrait faire l'objet d'une enquête auprès des usagers, d'autre part en assurant une meilleure signalétique à ce transport, notamment dans les stations de la RATP et une meilleure information sur les horaires de passage.

Le Conseil de Quartier est donc défavorable à la réduction voire à l'arrêt de ce service public, important pour nombre de ses habitants, notamment à mobilité réduite.

Le Conseil de Quartier émet le vœu :

- De maintenir en l'état les horaires et la fréquence de passage de la Traverse Bièvre-Montsouris tous les jours de l'année ;
- Que soit réalisée une étude de faisabilité et d'opportunité concernant une extension du parcours de ce service jusqu'à la Mairie du 14^e d'une part et jusqu'à la place d'Italie d'une autre ;
- D'améliorer la fréquentation du service en assurant une meilleure signalétique à ce transport, notamment dans les stations de la RATP et une meilleure information sur les horaires de passage.

M. BOESPFLUG

J'avais demandé la parole pour lire ce vœu. C'est fait. Tout est dit dans le texte, notamment l'importance de la Traverse pour les personnes à mobilité réduite et pour les seniors. Le conseil de quartier Montsouris-Dareau devrait présenter un vœu dans ce sens au prochain Conseil d'arrondissement. Merci à l'avance de bien vouloir en tenir compte.

Mme PETIT

Merci Rodolphe. Les élus souhaitent-ils intervenir ?

M. FERTIER

C'est un sujet qui nous préoccupe et sur lequel nous étions intervenus au mois de février dernier. Nous avons voté un vœu pour le maintien en l'état de la ligne.

Je comprends les inquiétudes car les choses ne semblent pas aussi claires que lors du Conseil de février. Récemment, nos voisins du 13^e ont adopté un vœu peu rassurant de ce point de vue. Or, cette Traverse circule dans nos deux arrondissements. Je me permets de lire la conclusion du vœu du Conseil du 13^e arrondissement : « *Que le service de la Traverse Bièvre-Montsouris soit maintenu au mois d'août, que la fréquence de la Traverse soit maintenue l'après-midi et en début de soirée, que toute évolution de tracé maintienne les arrêts les plus fréquentés du 13^e, etc* » On voit bien qu'il y a une menace sur cette Traverse. C'est pourquoi nous allons voter en faveur de ce vœu, en réaffirmant notre attachement à cette ligne ô combien indispensable.

Mme PETIT

Nous sommes aussi attachés au service de cette Traverse. Je voudrais remercier le travail de Sylvie LEKIN, qui a fait la navette entre le 13^e et le 14^e.

Nous avons eu un échange avec la mairie du 13^e arrondissement et nous avons accompagné avec eux les travaux et les discussions qui ont eu lieu dans les conseils de quartier. Comme la Maire de Paris l'avait souligné, nous devons faire ce travail de concertation dans le cadre de la révision des contrats et de l'offre de service des différentes Traverses de la Ville de Paris.

Nous avons relayé auprès de la Maire de Paris et de Christophe NADJOVSKY les comptes rendus et les synthèses des conseils de quartier du 13^e et du 14^e arrondissement. Nous sommes tous d'accord pour maintenir les services de la Traverse tous les jours de l'année et toute l'année, en maintenant le mois d'août. Nous sommes aussi d'accord pour ne pas supprimer de jour. Cependant, les horaires peuvent varier en fonction de la fréquentation. La Ville de Paris supporte seule les coûts de fonctionnement de la navette. Cela correspond donc aussi à une meilleure gestion budgétaire de la Traverse, sans perturber le service pendant les moments les plus utilisés.

Nous sommes en train de regarder les différentes hypothèses et nous reviendrons vers les conseils de quartier pour ajuster en fonction des usages les plus fréquents.

Nous sommes d'accord avec la demande des conseils de quartiers qui est de mettre à l'étude un trajet qui relie cette partie de Montsouris, en passant par Alesia, vers la mairie du 14^e qui n'est pas desservie par de grandes lignes de bus, de tramway ou de métro.

Quant au troisième tiret, qui était d'améliorer la fréquentation du service en assurant une meilleure signalétique sur les stations et une information sur les horaires de passage, cela était acquis d'emblée. Il est bien de le relayer. Était prévue une meilleure signalétique des arrêts et cette information sur les horaires.

Par rapport à tout ce que j'ai dit, une demande est formulée à la Maire de Paris ; nous sommes d'accord pour réduire le nombre d'arrêts dans le 14^e, tout en gardant ce lien vers le tramway et vers la place d'Alésia.

Nous proposons un amendement sur le premier tiret : « *de maintenir en l'état les horaires et la fréquence de passage de la Traverse Bièvre-Montsouris tous les jours de l'année et toute l'année* ». En effet, nous nous orientons vers une adaptation des tranches horaires sur lesquelles la Traverse circule.

Nous sommes d'accord sur les deuxièmes et troisièmes tirets du vœu.

M. FERTIER

Nous ne pouvons pas accepter cet amendement qui est complètement contraire au vœu que nous avons voté à l'unanimité au mois de février. Nous avons vu venir le coup : modifier la fréquentation et le nombre d'arrêts.

Mme. PETIT

C'était votre position.

M. FERTIER

C'était la position du Conseil d'arrondissement, Mme la Maire ; vous venez donc de vous renier.

M. LAMBERT

En ce qui concerne le conseil de quartier Mouton Duvernet -et je ne préjuge pas ce qui sera dit en conseil de quartier Montsouris-Dareau-, nous n'avons un mandat que pour ce que nous vous avons présenté. Nous comprenons que vous vouliez mieux faire passer quelque chose de plus restreint. Nous

le regrettons. Nous n'avons pas mandat pour faire voter quelque chose moindre que ce qui a été voté par le conseil de quartier. Nous ne pouvons pas accepter, mais nous comprenons que vous voulez sauver la Traverse, et pour nous c'est important.

Mme PETIT

Si nous souhaitons que ce vœu présenté par le conseil de quartier devienne un vœu porté par le Conseil d'arrondissement, et qui sera très utile pour la suite des discussions (nous avons demandé lors des vœux précédents une concertation et des garanties sur la concertation), je vous propose de mettre au vote cet amendement. Je trouve cela dommage de voter contre le vœu alors que nous sommes d'accord sur 80 % du vœu.

Je mets aux voix l'amendement sur le premier alinéa.

Je mets aux voix le vœu ainsi amendé.

Le débat est clos sur ce vœu, Mme LIVÉ.

Mme LIVÉ

Je ne comprends pas ce que veut dire : « tous les jours de l'année, et toute l'année ».

Mme PETIT

Cela veut dire par exemple que l'on ne supprime pas le mois d'août.

Mme LIVÉ

Tous les jours de l'année... c'est déjà toute l'année.

Mme PETIT

C'est bien de redire que nous voulons que la Traverse fonctionne du lundi au dimanche, du 1^{er} janvier au 31 décembre. En effet, des scénarii voulant supprimer le mois d'août et le dimanche, circulaient.

Je passe la parole à M. LESAIN sur la place de la voiture rue du professeur Hyacinthe Vincent.

DELIBERATION N° 107

V14 2016 22 Vœu du Conseil de Quartier Mouton-Duvernet relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris

DELIBERE

Après discussion l'amendement est adopté.

Votants :	27	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 6	pouvoirs
Contre :	5LR/ UDI Modem		

Le vœu amendé est adopté

Votants :	27	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 6	pouvoirs
Abstentions :	5LR/UDI	dont	pouvoir

V14 2016 23 Vœu proposé par Bertrand LESAIN, Conseiller d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la mise à l'étude d'une réouverture partielle de la circulation rue du Professeur Hyacinthe Vincent pour les riverains de la Porte d'Orléans et du quartier vert

M. LESAIN

Les voitures y ont déjà leur place, ainsi qu'un certain nombre de bus. Ce vœu est relatif à la mise à l'étude d'une réouverture partielle de la circulation rue du Professeur Hyacinthe Vincent.

Considérant que la perspective du réaménagement (même partiel) de l'avenue du Général Leclerc d'ici à la fin de la mandature constitue une opportunité majeure pour repenser le plan de circulation du sud du 14^e arrondissement, afin de répondre aux futures évolutions des flux de véhicules appelés à l'emprunter ;

Considérant qu'il semble essentiel, au regard des premières propositions qui ont été portées à la connaissance du public concernant l'avenue du Général Leclerc et qui vont toutes dans le sens d'une réduction du nombre de voies de circulation, de décharger le sud de l'avenue d'une partie de sa circulation de transit, sous peine d'aggraver encore une situation qui est déjà catastrophique à l'heure actuelle ;

Considérant que les actuels projets immobiliers menés dans le secteur du boulevard Jourdan vont sensiblement augmenter le nombre de riverains, et de véhicules, qui chercheront à accéder à ce secteur à l'échéance de 2017 ;

Considérant que la rue du Professeur Hyacinthe Vincent propose une bretelle de sortie du périphérique intérieur qui n'est aujourd'hui empruntée, au regard des arrêtés de circulation, que par certains taxis et autobus, alors même qu'elle offrirait la possibilité à de nombreux riverains d'accéder à leur quartier sans devoir réaliser un long détour par la Porte d'Orléans ;

Considérant que, depuis des années, de nombreux habitants et collectifs d'habitants, mais également le conseil de quartier concerné, ont régulièrement affirmé leur souhait d'obtenir la réouverture de la bretelle de sortie du périphérique par la rue du Professeur Hyacinthe Vincent ;

Considérant qu'il ne nous semble pas souhaitable, afin de ne pas créer de nuisances pour les habitants de la rue Émile Faguet, de laisser l'ensemble des automobilistes emprunter cette bretelle de sortie, afin de ne pas en faire un itinéraire de substitution pour des personnes ne résidant pas dans ce secteur ;

Considérant que, dans tous les cas de figure, la rue du Professeur Hyacinthe Vincent devra subir à court terme un certain nombre de travaux de réfection et de sécurisation, dans la mesure où elle bordera la future « plaine de loisirs » qui sera aménagée à l'est du centre sportif Élisabeth ;

Considérant que, contrairement à il y a quelques années, il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs automatisés qui permettent d'organiser la limitation d'accès de certains axes à un certain nombre de véhicules préalablement désignés, par le biais de la lecture optique des plaques d'immatriculation, de la radio-identification (RFID), de badges magnétiques, etc ;

Sur notre proposition, le Conseil du 14^e arrondissement demande la mise à l'étude d'une réouverture partielle de la sortie du périphérique intérieur par la rue du Professeur Hyacinthe Vincent, spécifiquement réservée aux riverains de la Porte d'Orléans et du quartier vert par le biais d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé.

Je souligne dès à présent la demande de mise à l'étude d'une réouverture partielle, puisque nous ne prétendons pas détenir la vérité et que nous pensons que cette idée, supportée par bon nombre d'habitants depuis des années, mérite d'être étudiée sérieusement.

Mme PETIT

Vous proposez soit un retour en arrière, soit l'application d'un engagement que vous avez pris, mais qui n'est pas le nôtre et dont nous ne partageons pas les considérants.

Quand on discute d'une sortie d'autoroute sur un quartier tel que la rue Hyacinthe Vincent, la Porte d'Orléans et la Cité Universitaire, la notion de riverain est tout de suite très large. Je ne vois pas pourquoi on se limiterait aux riverains de la Porte d'Orléans et du quartier vert. Il est vrai que les riverains du quartier Montsouris m'ont dit que depuis que la rue Hyacinthe Vincent est fermée, ils mettent 20 minutes de plus le soir. Je le reconnais, on met un peu plus de temps.

Tous les habitants du 14^e se considèrent riverains de la rue Hyacinthe Vincent et trouveraient cela bien d'éviter le passage de la Porte d'Orléans.

Il existe certainement de magnifiques technologies. En tous cas, nous restons aujourd'hui sur l'objectif de ne pas couper le tramway, avec beaucoup plus de trafic automobile.

Nous maintenons le fait qu'entre la cité internationale universitaire, le centre sportif Élisabeth, le square Serment de Koufra, la continuité doit être douce et fluide. Il ne s'agit pas d'ajouter des véhicules aux traversées. Nous essayons de sécuriser l'avenue Paul Appel, traversée par de nombreux enfants. Les véhicules roulent beaucoup trop vite sur cette avenue et nous ne souhaitons pas y ajouter de véhicules, ni sur la rue Hyacinthe Vincent ni sur la rue Émile Faguet.

Nous avons fait des adaptations ; les automobilistes voulaient pouvoir continuer à traverser le tramway et continuer sur la rue de la Tombe-Issoire. Cette portion de rue en sens unique a été rouverte dans les deux sens. Mais réserver une rue de sortie d'autoroute à des riverains n'est pas notre priorité. Nous ne sommes pas d'accord. Certains riverains m'en parlent mais je leur réponds que nous ne reviendrons pas en arrière et que de plus, nous ne savons pas assurer un accès strictement réservé aux riverains. Tous les habitants du 14^e arrondissement se considèrent comme riverains de la rue Hyacinthe Vincent lorsqu'il s'agit d'arriver plus vite chez eux.

Je vous propose de voter contre ce vœu. Que vous mainteniez votre position ne me pose aucun souci, mais ne nous demandez pas d'appliquer une chose à laquelle nous nous opposons. Nous souhaitons autre chose pour ce quartier en termes de circulation.

M. LESAIN

Vous m'expliquez qu'on ne sait pas garantir le seul accès à des riverains, quand Mme HIDALGO a prévu de réserver au seul accès des riverains 4 arrondissements centraux de la Ville de Paris.

Par ailleurs, vous savez très bien que l'ensemble des véhicules qui sont amenés à traverser le tramway se retrouvent dans un embouteillage géant Porte d'Orléans, ce qui bloque le tramway.

Mme PETIT

C'est pour cela que vous me demanderez dans quelques années de rouvrir la rue de Coulmiers. Nous testons quelque chose qui permette d'éviter les itinéraires malins par les automobilistes. Nous ne sommes pas d'accord. Nous allons voter.

DELIBERATION N° 108

V14 2016 23 Vœu proposé par Bertrand LESAIN, Conseiller d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la mise à l'étude d'une réouverture partielle de la circulation rue du Professeur Hyacinthe Vincent pour les riverains de la Porte d'Orléans et du quartier vert.

DELIBERE

Après discussion le vœu est : rejeté

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 5 LR /UDI -Modem dont 2 pouvoirs
Contre : 23 dont 6 pouvoirs

V14 2016 24 Vœu proposé par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la révision du projet de construction de bureaux sur le site du nouveau conservatoire Darius Milhaud

Mme DAUCHEZ

Considérant que le projet de construction du nouveau conservatoire Darius Milhaud et d'un immeuble de locaux administratifs dédié à l'action sociale de la Ville de Paris a été présenté aux habitants du 14^e arrondissement le 7 avril dernier lors d'une réunion publique organisée sous le préau de l'école Alain Fournier ;

Considérant que la Mairie avait annoncé un doublement de la capacité d'accueil du Conservatoire et que le nouveau projet présente néanmoins une capacité très inférieure aux besoins réels ;

Considérant que la délibération 2015 DPA 39 adoptée par la seule majorité municipale lors du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015 prévoyait deux scénarii : l'un proposant un conservatoire de 3 800 m², l'autre proposant un conservatoire de même surface surplombé de deux niveaux de locaux administratifs réservés aux services sociaux municipaux pour un ensemble de 6 100 m² ;

Considérant que le choix de ce dernier scénario, a été effectué par la Mairie sans aucune concertation avec les habitants du 14^e arrondissement, en particulier avec ceux résidant au voisinage de cette nouvelle infrastructure ;

Considérant que le projet -du fait de la hauteur importante du nouveau bâtiment qui comptera six étages- a pour effet d'emmurer la cour de récréation de l'école Alain Fournier dépourvue, par ailleurs, de tout espace vert substantiel, et que l'agrandissement de cette cour ne prévoit pas de création d'espaces verts ;

Considérant que la végétalisation du dernier étage du nouveau bâtiment ne saurait remplacer l'aménagement d'une cour de récréation ouverte et arborée à laquelle ont légitimement droit les élèves qui la fréquentent ;

Considérant que la réunion des guichets de l'action sociale de la Ville de Paris du 6^e et du 14^e arrondissement en un seul lieu unique excentré peut créer des difficultés d'accès pour les personnes à handicap lourd qui sont concernées au premier chef ;

Considérant que lors de la réunion d'information publique organisée par la Mairie le 7 avril dernier sous le préau de la cour de l'école Alain Fournier, les riverains ont fait largement et fortement connaître leur opposition au choix de la construction d'un immeuble de six étages ;

Nous proposons que le Conseil du 14^e arrondissement demande à la Ville de Paris de revoir à la hausse ses ambitions en matière de qualité de vie pour les habitants du sud de l'arrondissement et de revenir au premier scénario prévoyant la construction d'un bâtiment dédié au seul conservatoire, ou de réduire la surface affectée aux locaux administratifs, enfin, de réduire substantiellement la hauteur du nouveau bâtiment, sachant que quoi qu'il arrive, nous sommes toujours opposés à la construction du nouveau conservatoire dans le sud de l'arrondissement.

Mme PETIT

Nous n'avons pas tout à fait le même texte. Ce n'est pas grave, puisque vous avez dit que vous étiez opposés au projet, quoi qu'il en soit.

Au sein de la majorité municipale, nous sommes tous préparés à avoir un vœu ou une question à chaque conseil d'arrondissement sur le sujet du conservatoire.

Nous avons mené une première réunion de concertation publique, comme je l'ai dit à Mme CARRERE-GEE, alors même que le permis de construire n'était pas déposé (et n'est toujours pas déposé).

Le dialogue n'est pas interrompu, puisque nous recevrons prochainement avec Mélody TONOLLI des représentants de l'association ASVAR et des représentants de la copropriété. C'est plutôt positif.

On ne regroupe pas les guichets de l'action sociale des 6^e et du 14^e arrondissement mais uniquement ceux du 14^e arrondissement. Vous verrez l'enseignement de la musique, du théâtre, de la danse, de la comédie dramatique. Les enseignements du conservatoire se retrouveront partout dans l'arrondissement et nous doublerons le nombre d'inscrits comme nous nous y étions engagés.

Nous avons déjà transmis aux riverains les études d'ensevelissement. Nous avons hâte de les recevoir à nouveau pour continuer la discussion.

Je vous propose de voter contre ce vœu. Nous avons déjà répondu longuement la dernière fois.

DELIBERATION N° 109

V14 2016 24 Vœu proposé par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la révision du projet de construction de bureaux sur le site du nouveau conservatoire Darius Milhaud

DELIBERE

Après discussion le vœu est : rejeté

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	5 (LR/UDI-Modem)	dont 2	pouvoirs
Contre :	23	dont 6	pouvoirs

Mme PETIT

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 20 juin, veille de l'été.

Nous avons mis à disposition le planning prévisionnel pour les conseils de la rentrée. Je vous remercie pour votre écoute, cher public, et pour votre présence, chers élus.

La séance est levée à 23h29.